

Décision n° 00-688 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 5 juillet 2000 relative au résultat de la procédure de sélection des exploitants de réseaux de boucle locale radio dans la bande 3,5 GHz sur le département de la Guadeloupe

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.33-1, L.34-1, L.34-3 et L.36-7 (1° et 6°) ;

Vu la décision n° 99-829 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 octobre 1999 proposant au ministre chargé des télécommunications des appels à candidatures pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de boucle locale radio dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz et désignant les fréquences dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz pour la boucle locale radio ;

Vu l'avis relatif à trois appels à candidatures pour l'établissement et l'exploitation de réseaux ouverts au public de boucle locale radio dans les bandes de fréquences à 3,5 GHz et à 26 GHz, publié le 30 novembre 1999 ;

Vu les dossiers de candidatures des sociétés Cegetel Caraïbes, Dauphin Télécom, Informatique Télématique, World Satellite Guadeloupe et XTS Network Caraïbes, dans le cadre de la procédure de sélection des exploitants de réseaux ouverts au public de boucle locale radio dans la bande de fréquences 3,5 GHz sur le département de la Guadeloupe ;

Après en avoir délibéré le 5 juillet 2000 ;

Décide :

Article 1 – Le rapport, annexé à la présente décision, établissant le compte rendu et le résultat motivé de la procédure de sélection des exploitants de réseaux ouverts au public de boucle locale radio dans la bande de fréquences 3,5 GHz sur le département de la Guadeloupe, est approuvé.

Article 2 – Le Président de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de publier le compte rendu et le résultat motivé de la procédure de sélection mentionnée à l'article 1 de la présente décision.

Fait à Paris, le 5 juillet 2000

Le Président

Jean-Michel HUBERT

- Appels à candidatures sur la boucle locale radio -
- Procédure : département de la Guadeloupe -

Sommaire du rapport

1	INTRODUCTION.....	4
2	PRÉSENTATION DES CANDIDATS	5
3	RESPECT DES CRITÈRES DE QUALIFICATION PAR LES CANDIDATS.....	6
3.1	REMISE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPRENANT L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DÉCRITS DANS LA PARTIE DEUX DU TEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURE	6
3.2	CONTRÔLE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 33-1-III DU CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	6
3.3	RESPECT DES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.33-1-I DU CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION.....	7
3.3.1	Absence de sanction.....	7
3.3.2	Capacité technique.....	7
3.3.3	Capacité financière.....	7
3.4	RESPECT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES DÉCRITES DANS LE TEXTE D'APPEL À CANDIDATURES.....	7
3.5	CONCLUSION : LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR.....	7
4	COMPARAISON DES CANDIDATURES	8
4.1	CAPACITÉ À STIMULER LA CONCURRENCE DANS LA BOUCLE LOCALE AU BÉNÉFICE DES UTILISATEURS.....	9
4.1.1	Capacité des projets à faire évoluer le marché vers une structure plus concurrentielle.....	9
4.1.1.1	Le positionnement des offres de boucle locale radio par rapport à l'offre existante.....	9
4.1.1.2	Ampleur de la pénétration du marché.....	11
4.1.1.3	Ouverture de la boucle locale radio à d'autres opérateurs	13
4.1.2	Contribution des projets à la baisse des prix	14
4.1.2.1	Appréciation de l'intensité des baisses de prix envisagées	14
4.1.2.1.1	Marchés résidentiels et pro-TPE.....	14
4.1.2.1.2	Marchés PME et grandes entreprises	14
4.1.2.2	Qualité des hypothèses tarifaires présentées et innovation commerciale	14
4.1.3	Qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et des objectifs commerciaux.....	15
4.1.4	Notes attribuées	18
4.2	AMPLEUR ET RAPIDITÉ DES DÉPLOIEMENTS DE BOUCLES LOCALES RADIO	19
4.2.1	Données fournies par les candidats	19
4.2.2	Comparaison des engagements de déploiement sur le département (taux b1).....	20
4.2.3	Comparaison des engagements de déploiement sur les unités urbaines de plus de 50 000 habitants (taux b2).....	22
4.2.3.1	Niveau des engagements	22
4.2.3.2	Nombre d'unités urbaines couvertes	22
4.2.4	Notes attribuées	23
4.3	COHÉRENCE DU PROJET ET CAPACITÉ DU CANDIDAT À ATTEINDRE SES OBJECTIFS	24
4.3.1	Cohérence et crédibilité des hypothèses techniques et commerciales du projet.....	24
4.3.1.1	Chiffre d'affaires et charges d'exploitation	24
4.3.1.2	Investissements et couverture	26
4.3.1.2.1	Cohérence des déploiements avec les investissements	26
4.3.1.2.2	Cohérence des déploiements avec le nombre de stations de base.....	28
4.3.1.3	Dimensionnement des boucles locales radio	32
4.3.2	Capacité financière.....	33
4.3.2.1	Financement des investissements	33
4.3.2.1.1	Cohérence et crédibilité des prévisions financières	33
4.3.2.1.2	Rapidité et ampleur du retour à l'équilibre	36
4.3.2.1.3	Capacité à préserver de bons ratios de gestion	38
4.3.2.2	Niveau et degré de certitude des financements nécessaires	41
4.3.3	Capacité technique.....	43
4.3.3.1	Expérience dans le domaine des télécommunications et de la BLR.....	43
4.3.3.2	Cohérence des moyens humains et de l'organisation envisagés avec les objectifs du projet.....	44

4.3.3.3	Cohérence de la description des réseaux de télécommunications avec les objectifs de fourniture de services de télécommunications	44
4.3.4	Notes attribuées	45
4.4	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	46
4.4.1	Appréciation des engagements des candidats à fournir des services à haut débit	46
4.4.1.1	Qualité et précision des engagements pris	46
4.4.1.2	Comparaison des services à haut débit	47
4.4.1.3	Etendue du marché couvert par les engagements d'offres de services à haut débit	47
4.4.2	Capacité des offres à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale	47
4.4.3	Innovation et contribution à la diversification de l'offre existante.....	48
4.4.4	Qualité de l'étude de marché, de l'analyse comparative des offres actuellement disponibles et des perspectives d'évolution de la demande	48
4.4.5	Notes attribuées	48
4.5	APTITUDE DU PROJET À OPTIMISER L'USAGE DU SPECTRE	49
4.5.1	Optimisation de l'utilisation des fréquences susceptibles d'être allouées aux candidats	49
4.5.2	Optimisation de l'usage des canaux adjacents.....	50
4.5.3	Notes attribuées	50
4.6	CONTRIBUTION À L'EMPLOI EN FRANCE ET EN EUROPE	51
4.6.1	Nature des données fournies.....	51
4.6.2	Niveaux prévisionnels des créations d'emplois engendrées par l'activité de boucle locale radio dans le département.....	51
4.6.3	Notes attribuées	52
4.7	CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	53
4.7.1	Conformité aux règlements et procédures relatifs à la protection générale de l'environnement	53
4.7.2	Protection de l'environnement visuel.....	53
4.7.2.1	Choix des sites radio	53
4.7.2.2	Masquage des infrastructures	53
4.7.3	Protection contre les nuisances radioélectriques	54
4.7.4	Notes attribuées	54
5	CONCLUSION : RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION EN GUADELOUPE.....	55
5.1	RÉCAPITULATIF DES NOTES	55
5.2	CANDIDATS RETENUS	55

1 Introduction

L'Autorité de régulation des télécommunications a sélectionné, dans les conditions prévues par l'appel à candidatures lancé le 30 novembre 1999, les deux sociétés retenues pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de boucle locale radio dans la bande 3,5 GHz sur le département de la Guadeloupe.

Le présent rapport constitue le compte rendu de la procédure de sélection conduite par l'Autorité de régulation des télécommunications et en motive le résultat.

Il est constitué de quatre parties.

La première partie constitue une présentation générale des candidats.

La deuxième partie examine le respect par les candidats des critères de qualification prévus par le texte d'appel à candidatures et en déduit la liste des sociétés admises à concourir.

La troisième partie effectue l'analyse comparative des candidatures admises à concourir sur la base des sept critères de sélection tels que définis dans le texte d'appel à candidatures. Une note est attribuée à chacun des candidats sur les différents critères selon la pondération prévue.

La quatrième partie définit le résultat de la procédure de sélection, en déterminant les deux candidats retenus qui sont ceux auxquels ont été affectées les meilleures notes globales.

2 Présentation des candidats

Les cinq sociétés suivantes : **Cegetel Caraïbes**, **Dauphin Télécom**, **Informatique Télématique**, **World Satellite Guadeloupe** et **XTS Network Caraïbes** ont déposé, le 31 janvier 2000 avant 12 heures, un dossier dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures en Guadeloupe.

Nom du candidat	actionnaires	Autres Candidatures	Autorisation L. 33-1 et L. 34-1	Expérimentation BLR en France
Cegetel Caraïbes	Cegetel, (85 %) Media Overseas (12 %) AIS (3 %)	Martinique	non	oui, par Cegetel Entreprises
Dauphin Télécom	M. Alain Haillant (100 %)	non	oui	non
Informatique Télématique	SPI (69,68 %), Part'Com (6,08 %), CDC Innovatech (2,03 %)	Martinique Guyane La Réunion	oui	oui
World Satellite Guadeloupe	- informations figurant dans le dossier de candidature : 2 Way & Telexmax (55 %) et GCI Luxembourg.(45 %) ; - informations figurant dans un courrier de WSG reçu le 3 juillet 2000 : filiale à 100% de Valvision Telecommunication B.V. depuis le 18 janvier 2000	non	non	non
XTS Network Caraïbes	Filiale à 100 % de XTS Network détenue par des investisseurs européens	Martinique	non	non

Dans ce qui suit, les candidats sont désignés soit sur leur dénomination complète soit sous les dénominations abrégées suivantes :

- « **Cegetel** » pour « **Cegetel Caraïbes** »,
- « **Dauphin** » pour « **Dauphin Télécom** »,
- « **I&T** » pour « **Informatique Télématique** »
- « **WSG** » pour « **World Satellite Guadeloupe** »
- « **XTS** » pour « **XTS Network Caraïbes** ».

3 Respect des critères de qualification par les candidats

Dans la présente partie est examinée la conformité des candidatures aux critères de qualification prévus par le texte d'appel à candidatures. La liste des candidats admis à concourir est ensuite établie.

3.1 Remise d'un dossier de candidature comprenant l'ensemble des éléments décrits dans la partie deux du texte de l'appel à candidature.

Les dossiers transmis par les cinq candidats comportent tous l'ensemble des éléments décrits à la partie deux du texte de l'appel à candidatures :

- les informations relatives au candidat lui-même,
- la description générale du plan de déploiement de boucles locales radio,
- les prévisions commerciales et services offerts,
- la description générale du réseau utilisé,
- la description technique des boucles locales radio,
- les investissements et coûts du réseau,
- le plan d'affaires,
- l'organisation du demandeur et la contribution à l'emploi.

Pour les sociétés non constituées au moment du dépôt de la candidature, les éléments relatifs à l'identité du candidat pouvaient être transmis à l'Autorité au plus tard le 29 février 2000.

Les sociétés **Cegetel Caraïbes** et **XTS Network Caraïbes**, qui étaient en cours de constitution à la date limite de dépôt des candidatures ont transmis, avant le 29 février 2000, un extrait Kbis de leur société indiquant leur numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, leur dénomination sociale et leur siège social.

3.2 Contrôle des dispositions de l'article L. 33-1-III du code des postes et télécommunications

L'article L. 33-1 III dispose qu'une autorisation au titre de l'article L. 33-1 du code des postes et télécommunications, lorsqu'elle concerne un réseau utilisant des fréquences radioélectriques, ne peut être accordée à une société dans laquelle plus de 20 % du capital social ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement, par des personnes de nationalité étrangère non ressortissantes d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

Depuis l'accord multilatéral sur les télécommunications de base, conclu à Genève le 15 février 1997, les dispositions législatives françaises limitant la participation indirecte à 20% ne sont plus appliquées vis à vis d'investisseurs de pays appartenant à l'Organisation mondiale du commerce.

Quatre des cinq candidats (**Informatique Télématique, Cegetel Caraïbes, Dauphin Télécom, XTS Network Caraïbes**) sont des sociétés dont le capital social est détenu directement par des personnes physiques ou morales ressortissantes de l'Espace Economique Européen.

L'Autorité a donc constaté, au regard des informations fournies, que ces quatre sociétés candidates remplissent les conditions définies à l'article L. 33-1-III du code des postes et

télécommunications leur permettant de se voir attribuer une autorisation au titre de l'article L. 33-1 du code précité pour un réseau utilisant des fréquences radioélectriques.

En revanche, dans le cas de **WSG**, la nationalité de la société 2 Way & Telemax n'a pas été identifiée. Le dossier de candidature mentionne que cette société détient 55% du capital de **WSG**. La qualification de WSG semblait ainsi soumise à la démonstration que la société 2 Way & Telemax, actionnaire direct à plus de 20%, soit ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Toutefois, **WSG** a fait parvenir un courrier enregistré le 3 juillet 2000, dans lequel elle indique que, depuis le 18 janvier 2000, son capital est détenu par la société de droit hollandais Valvision Telecommunication BV.

3.3 Respect des conditions prévues à l'article L.33-1-I du code des postes et télécommunications pour la délivrance d'une autorisation

3.3.1 Absence de sanction

A la connaissance de l'Autorité, les trois candidats n'ont pas fait l'objet de sanctions au regard du droit des télécommunications.

3.3.2 Capacité technique

La capacité technique du candidat s'apprécie d'une manière générale dans le domaine des télécommunications et plus particulièrement dans celui de la boucle locale radio.

Au regard des informations fournies, l'Autorité a constaté que l'ensemble des candidats dispose de la capacité technique nécessaire à la réalisation du projet décrit. La plupart des sociétés candidates étant de création récente, cette capacité technique s'apprécie surtout au regard de l'expérience acquise par les actionnaires ou par les autres filiales du groupe.

3.3.3 Capacité financière

Les candidats ont transmis à l'Autorité les éléments permettant d'apprécier leur capacité financière à faire face durablement aux obligations résultant des conditions d'exercice de leur activité.

3.4 Respect des conditions d'attribution des fréquences décrites dans le texte d'appel à candidatures

Aucun des candidats n'a émis de remarques particulières faisant état de difficultés relatives au respect des conditions d'attribution des fréquences décrites dans le texte d'appel à candidatures.

3.5 Conclusion : liste des candidats admis à concourir

Il ressort de ce qui précède que les cinq candidats respectent les critères de qualification prévus par le texte d'appel à candidatures. En conséquence, les cinq candidats sont admis à concourir.

4 Comparaison des candidatures

Cette partie constitue l'analyse comparative des projets des candidats sur la base des sept critères de sélection prévus par le texte d'appel à candidatures et rappelés ci-dessous.

Critère	Mode de notation
capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs	note sur 25
ampleur et rapidité de déploiement de boucles locales radio sur le département	note sur 20
cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs	note sur 20
contribution au développement de la société de l'information	note sur 15
aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre	note sur 10
contribution à l'emploi en France et en Europe	note sur 5
contribution à la protection de l'environnement	note sur 5

L'analyse est détaillée dans ce qui suit pour chacun des sept critères successivement. Une note sur chacun des critères est attribuée aux différents candidats admis à concourir, selon la pondération prévue.

Dans l'intégralité de la présente partie, les données fournies par les candidats ont été traitées aux fins de comparaison selon les principes énoncés ci-après.

- Les candidats ont présenté pour la plupart leurs données pour des périodes dont la première année correspond à l'année 2000. Qu'il s'agisse d'une année glissante (2000-2001) ou d'une année légale (achevée au 31 décembre 2000), ces données ont été indifféremment reprises à partir de la colonne « année 2000 » des tableaux établis aux fins de comparaison des candidats, sauf indication contraire.

- D'autres candidats ont pu raisonner en « année N » ou en « année 1 » pour leur première année de données prévisionnelles. Dans ces cas également, les données ont été reprises à partir de la colonne « année 2000 » des tableaux établis aux fins de comparaison des candidats, sauf indication contraire.

4.1 Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs

La comparaison des projets tient compte de leur positionnement commercial et porte sur les points suivants, conformément au texte d'appel à candidatures :

- la capacité des projets à faire évoluer le marché vers une structure plus concurrentielle ;
- la capacité des offres, dans leur structure tarifaire, à développer le marché de la boucle locale : contribution à la baisse des prix ; qualité des hypothèses tarifaires et innovation commerciale
- la cohérence et la crédibilité des objectifs commerciaux présentés par les candidats : qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et de la prévision des objectifs commerciaux ; cohérence de la politique de communication et du mode de distribution avec les objectifs visés.

4.1.1 Capacité des projets à faire évoluer le marché vers une structure plus concurrentielle

La présente partie aborde les points suivants :

- le positionnement des offres de services de boucle locale radio par rapport à l'offre de services existante ;
 - l'ampleur de la pénétration des offres de services sur le marché de la boucle locale ;
 - l'ouverture de la boucle locale radio à des acteurs tiers.

4.1.1.1 Le positionnement des offres de boucle locale radio par rapport à l'offre existante

La présente analyse s'appuie sur l'examen des offres de services présentées par les candidats sur les différents segments de clientèle. Cette comparaison ne porte que sur les offres à destination des clients finaux : les offres d'ouverture de la boucle locale radio à destination d'opérateurs sont analysées plus loin dans la présente partie.

Le tableau suivant présente une synthèse de cette comparaison. Il s'attache à analyser les positionnements des offres des opérateurs sur la base des segments suivants : résidentiels, professionnels et très petites entreprises (noté Pro-TPE, correspondant aux entreprises de moins de cinq employés), petites et moyennes entreprises (noté PME, correspondant aux entreprises de plus de cinq employés et de moins de 500 employés) ; grandes entreprises.

Positionnement des offres de raccordement en boucle locale radio (offres programmés avant 2004)				
Cegetel Caraïbes	Offre très imprécise : "Offre voix/donnée " et services "à valeur ajoutée"		Accès Internet à haut débit, téléphonie, bande passante, liaisons louées	
Dauphin Télécom	Accès IP, RNIS , Liaisons louées : le candidat ne précise pas à quels segments les services sont destinés			
Informatique Télématiques	Offre très imprécise : accès à Internet	"liaisons point à mu tiponit permanente"		
World Satellite Guadeloupe	Offre de téléphonie, d'accès à Internet et de télévision			
XTS Network Caraïbes	(habitations collectives) Accès à Internet et téléphonie sur IP	Accès Internet à haut débit, téléphonie, bande passante, liaisons louées		
Segments visés	Résidentiels	Professionnels et très petites entreprises (pro-TPE)	PME ou équivalent (administrations)	Grandes entreprises

XTS Network Caraïbes indique également viser l'ensemble des segments résidentiels, pro-TPE et PME/PMI. Cependant, les services prévus ne font l'objet d'aucun engagement de disponibilité.

Cegetel Caraïbes indique que son projet se positionne sur l'ensemble des segments résidentiels, pro-TPE et PME/PMI. Cependant, le dossier de candidature de **Cegetel Caraïbes** est imprécis sur la nature des services qui seraient fournis aux résidentiels et aux professionnels et ne précise pas clairement le calendrier de lancement de ces services. Par ailleurs, ces services ne font l'objet d'aucun engagement de disponibilité au contraire des services prévus pour les entreprises.

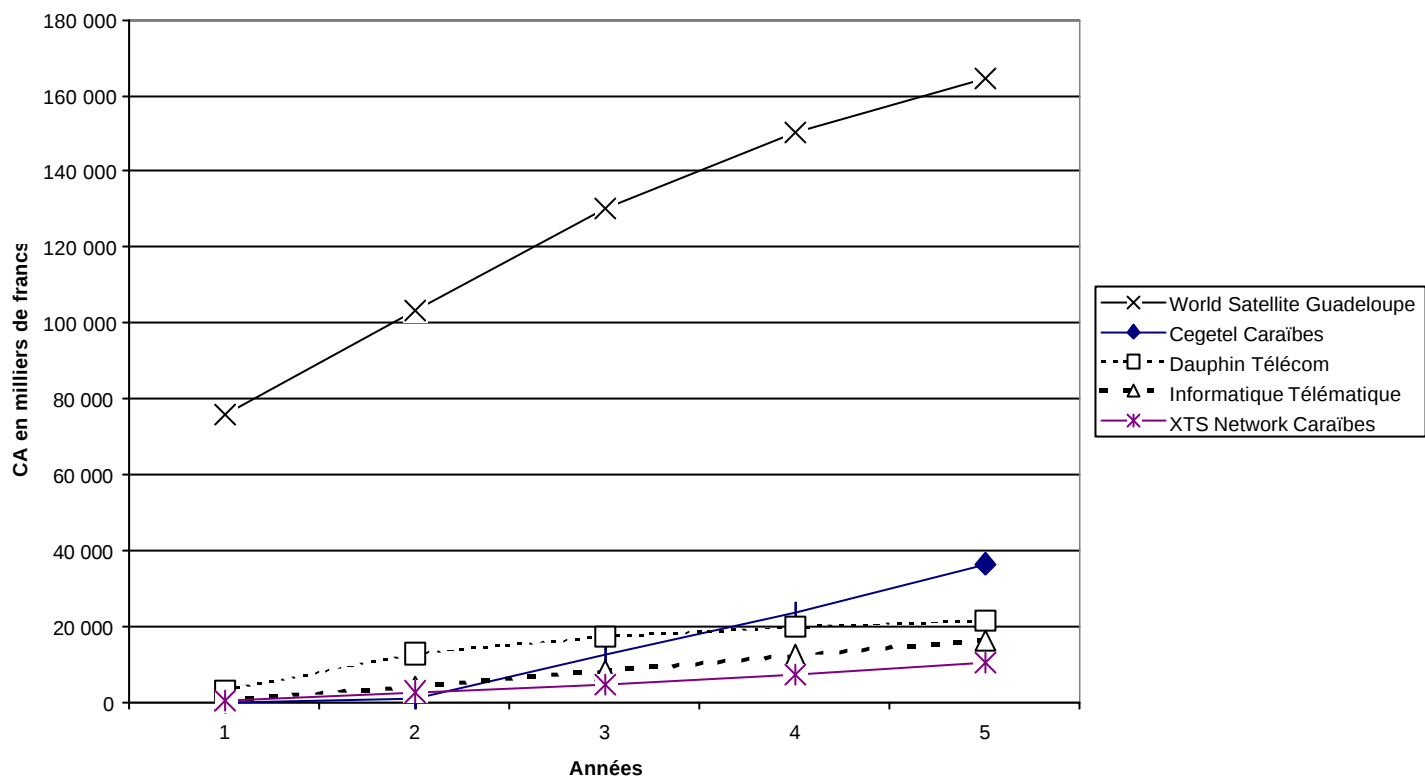
Le projet d'**Informatique Télématique** se positionne sur l'ensemble des segments résidentiels, pro-TPE et PME/PMI. Toutefois le candidat reste très imprécis sur la nature des services qu'il prévoit de fournir et ne s'engage à fournir aucun d'eux. Les hypothèses tarifaires présentées ne sont accompagnées d'aucun descriptif technique précis.

Dauphin Télécom indique qu'il vise en priorité les entreprises et les hôtels et précise qu'il visera la deuxième année les résidentiels gros consommateurs d'Internet. Toutefois, la description des services qui seraient fournis est particulièrement imprécise et ne fait l'objet d'aucun engagement de disponibilité. En outre, aucun calendrier prévisionnel de lancement des services n'est fourni.

Enfin, **World Satellite Guadeloupe** indique viser uniquement les résidentiels et les professionnels. Il indique que son offre de services via la boucle locale radio sera la même que celle déjà disponible via les réseaux câblés qu'il exploite et comprendra notamment la fourniture de services de télédistribution audiovisuelle. Cependant, la fourniture de services de télédistribution audiovisuelle est interdite dans la bande 3,5 GHz objet de l'appel à candidature. Vu la forte dépendance économique du projet sur la fourniture de ces services, le positionnement effectif du candidat pourrait être sensiblement différent de celui annoncé si celui-ci voyait sa candidature retenue.

4.1.1.2 Ampleur de la pénétration du marché

Chiffre d'affaires généré par la boucle locale radio sur le département



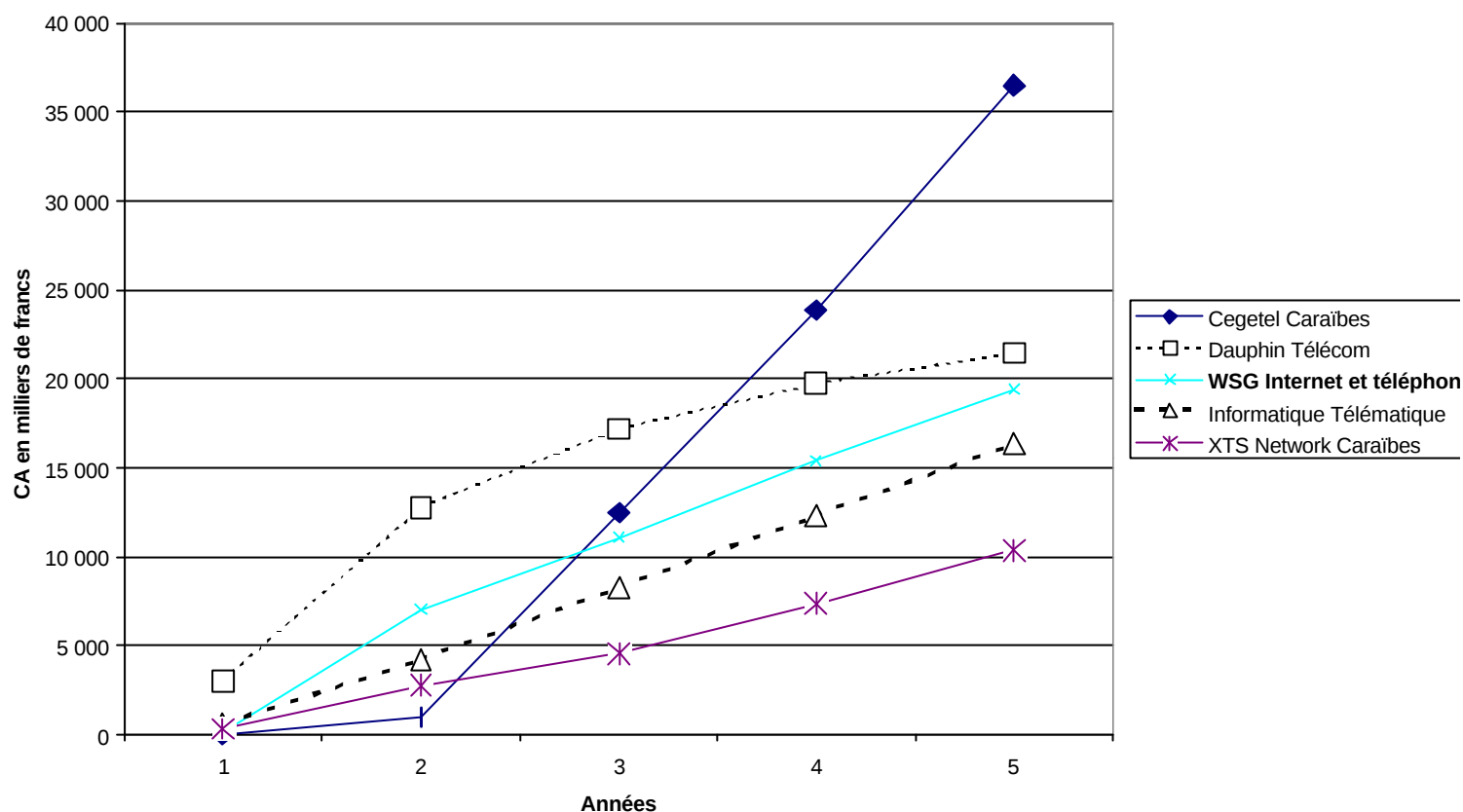
Les projections de chiffre d'affaires des services disponibles par la boucle locale radio est représentée sur le graphique ci-après.

Les données de chiffre d'affaires présentées ci-dessus pour le candidat **XTS Network Caraïbes** correspondent aux données intitulées « CA boucle locale » fournies par le candidat.

Les projections fournies par **World Satellite Guadeloupe** comprennent les services audiovisuels qui représentent une moyenne d'environ 90 % du total des revenus prévus pour les cinq prochaines années.

Le graphique suivant compare les projections de chiffre d'affaires des candidats en ne retenant pour **World Satellite Guadeloupe** que les revenus annoncés pour l'accès à Internet et la téléphonie.

Chiffre d'affaires généré par la boucle locale radio sur le département



Ce graphique permet de constater que les projections de **Cegetel Caraïbes** se situent au-dessus de celles des autres candidats, avec un niveau de chiffre d'affaires atteignant 36 millions de francs en 2004. Les autres candidats se situent dans une fourchette comprise entre 10 et 22 millions de francs pour la même année.

Ces observations peuvent être complétées par les données fournies par les candidats sur l'évolution du nombre total de clients directs raccordés en tenant compte des précisions fournies pour chacun des segments suivants :

- marchés résidentiels et professionnels – très petites entreprises (« résidentiels et Pro-TPE ») ;
- marchés PME-PMI et grandes entreprises (« Entreprises »).

Ces données ne prennent pas en compte le rôle sur la structure concurrentielle du raccordement d'abonnés pour le compte d'autres opérateurs et de fournisseurs de services (« abonnés indirects »), qui est décrit dans le chapitre « Ouverture de la boucle locale radio aux opérateurs et aux fournisseurs de services ».

Dauphin Télécom fournit les prévisions de pénétration les plus élevées. Il indique qu'il se fixe comme objectif de raccorder sur les communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy 50 % des entreprises, soit 450 sur une évaluation de 900 existantes, et 10 % des particuliers, soit 1000 sur 10 000 lignes fixes de particuliers, sans toutefois présenter de calendrier prévisionnel de ces objectifs.

XTS Network Caraïbes fournit également des prévisions élevées, avec un objectif de 710 clients résidentiels et professionnels et 118 clients entreprises en 2004.

Informatique Télématique fournit des hypothèses de pénétration sur le marché des entreprises supérieures à celles de **XTS Network Caraïbes** avec un objectif de 349 clients entreprises en 2004. Mais les prévisions sur le marché résidentiel ne peuvent être comparées à celles des autres

candidats cas les données présentées concernent uniquement le nombre d'habitats collectifs raccordés en boucle locale radio sans préciser le nombre de clients résidentiels.

Enfin, **Cegetel Caraïbes et World Satellite Guadeloupe** ne fournissent pas d'hypothèses de pénétration des marchés en nombre d'abonnés.

4.1.1.3 Ouverture de la boucle locale radio à d'autres opérateurs

Les candidats peuvent prévoir de permettre à des opérateurs ou à des fournisseurs de services de fournir des services à des clients finaux raccordés à leurs propres boucles locales radio. Ces prestations, en permettant à des acteurs tiers d'entrer sur le marché des services de boucle locale sur les zones couvertes par les boucles locales radio, sont de nature à contribuer au développement de la concurrence sur ce marché de la boucle locale.

Seul **Cegetel Caraïbes** prévoit explicitement de fournir de telles offres. Il s'agit d'offres de liaisons louées de débit standard 2 Mbit/s pour les autres opérateurs et les fournisseurs d'accès à Internet. **Cegetel Caraïbes** prévoit en outre de proposer aux fournisseurs d'accès à Internet des services spécifiques leur permettant de constituer ou d'élargir leur activité de fourniture de connectivité IP à haut débit.

XTS Network Caraïbes mentionne également son intention de permettre aux autres opérateurs d'accéder aux clients raccordés à ses boucles locales radio dans la mesure où cet accès permettra à ses clients de bénéficier d'une offre plus étendue mais il ne fournit aucune précisions sur les modalités et les conditions d'un tel accès.

4.1.2 Contribution des projets à la baisse des prix

4.1.2.1 Appréciation de l'intensité des baisses de prix envisagées

4.1.2.1.1 Marchés résidentiels et pro-TPE.

Les tarifs prévisionnels de lancement des offres des candidats pour le marché résidentiel et Pro-TPE sont comparées ci-après.

Cegetel Caraïbes présente des hypothèses tarifaires qui apparaissent basses sans toutefois préciser à quels segments de clientèle les services correspondant sont destinés. En outre, les hypothèses techniques des services associées à ces prévisions tarifaires sont imprécises et ne peuvent faire l'objet d'une analyse complète.

Informatique Télématicque présente des tarifs pour des services qui ne sont pas clairement définis. Le niveau de ces tarifs apparaît toutefois relativement bas.

Dauphin Télécom présente des hypothèses tarifaires sans préciser à quels segments les services correspondant sont destinés. En outre, le niveau très élevé des frais d'installations annoncés suggère que l'offre correspondante n'est destinée ni aux résidentiels ni aux professionnels.

Enfin, **World Satellite Guadeloupe** présente également des tarifs pour des services dont les caractéristiques techniques ne sont pas clairement définies. Le niveau des tarifs des services de télécommunications apparaît particulièrement bas mais prend vraisemblablement en compte l'hypothèse de la fourniture conjointe des services de télédistribution audiovisuelle prévue par son offre.

Enfin, **XTS Network Caraïbes** ne présente d'hypothèses que sur les principes tarifaires de son offre.

4.1.2.1.2 Marchés PME et grandes entreprises

Sur les marchés PME et grandes entreprises, les candidats placent systématiquement leurs offres à un niveau de prix inférieur à ceux de l'offre existante. Toutefois, il est difficile de tirer des conclusions de la comparaison des offres des candidats compte tenu de la diversité et l'hétérogénéité des hypothèses présentées pour les différents services, à travers notamment des hypothèses techniques différentes ou l'inclusion de services à valeur ajoutée.

4.1.2.2 Qualité des hypothèses tarifaires présentées et innovation commerciale

Le tableau placé ci-dessous compare la qualité des hypothèses tarifaires présentées dans les projets Cette comparaison permet notamment de vérifier si ces hypothèses correspondent bien à l'ensemble des services annoncés dans le cadre du projet et aux cibles commerciales visées.

Candidats	Qualité des hypothèses tarifaires
Cegetel Caraïbes	Le candidat ne précise pas clairement à quelles prestations correspondent les hypothèses présentées
Dauphin Télécom	Les hypothèses techniques ne sont pas clairement précisées
Informatique Télématiques	Le candidat ne précise pas clairement à quelles prestations correspondent les hypothèses présentées
World Satellite Guadeloupe	Tarifs liés à la fourniture de services audiovisuels
XTS Network Caraïbes	Uniquement les principes tarifaires

XTS Network Caraïbes s'en tient à une description des principes tarifaires.

Les hypothèses tarifaires présentées par **Dauphin Télécom, Informatique Télématique et Cegetel Caraïbes** sont trop imprécises soit sur les hypothèses techniques sous-jacentes qui déterminent notamment la qualité de service associée, soit sur la nature même des prestations correspondant à ces hypothèses.

Enfin, les hypothèses de **World Satellite Guadeloupe** prennent en compte la fourniture de services de télédistribution audiovisuelle. Les hypothèses sur les tarifs des services de télécommunications « isolés » ne peuvent ainsi être prises en compte.

Toutefois, **Cegetel Caraïbes** se démarque des autres candidats en présentant des offres diversifiées et innovantes de services de contenus liés à l'accès à Internet.

4.1.3 Qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et des objectifs commerciaux

Dans cette partie sont appréciées comparativement la cohérence de la politique de communication et du mode de distribution avec les objectifs visés et la qualité et vraisemblance de l'analyse du marché et de la prévision des objectifs commerciaux.

Le tableau placé en page suivante présente les éléments discriminants identifiés dans les dossiers de candidatures.

Aucun des candidats n'explicite ni ne détaille les hypothèses suivies permettant le calcul de leurs chiffres d'affaires prévisionnels.

Les hypothèses présentées par **Cegetel Caraïbes** sont les plus complètes, avec une évaluation séparée du chiffre d'affaires projeté pour chaque segment de clientèle. Il est le seul candidat à baser son offre de service sur une analyse qualitative auprès de panels représentatifs des différents segments de clientèle visés. Sa politique de distribution et de communication est détaillée et adaptée à chaque segment de clientèle.

Informatique Télématique fournit également une évaluation séparée du chiffre d'affaires projeté pour chaque segment de clientèle. Cependant, il ne détaille pas la politique de distribution et de communication qu'il mettra en œuvre.

XTS Network Caraïbes ne détaille pas ses projections de chiffre d'affaires selon les différents segments de clientèle visés.

World Satellite Guadeloupe ne détaille pas non plus ses projections de chiffre d'affaires selon les différents segments de clientèle visés et ne présente aucune évaluation quantitative du marché du département.

Enfin, **Dauphin Télécom** ne détaille pas ses projections de chiffre d'affaires par segment, il ne présente aucune évaluation quantitative du marché du département et ne détaille pas sa politique de communication et de distribution.

Qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et des objectifs commerciaux

CANDIDATS CIBLANT LE MARCHE	Le projet présente une évaluation séparée du chiffre d'affaires par segments	Méthodologie exposée pour le calcul du chiffre d'affaires	Le projet repose sur une analyse quantitative du marché	Analyse sur la demande de l'impact de l'offre de services proposée	Le projet prévoit une politique de communication et de distribution spécifique pour chaque segment visé
Cegetel Caraïbes	Oui	La méthodologie suivie n'est pas précisée	oui	oui	oui
Dauphin Télécom	Non	La méthodologie suivie n'est pas précisée	non	non	non détaillée
Informatique Télématique	Oui	La méthodologie suivie n'est pas précisée	oui	non	non détaillée
World Satellite Guadeloupe	Non	La méthodologie suivie n'est pas précisée	non	non	oui
XTS Network Caraïbes	Non	La méthodologie suivie n'est pas précisée	oui	non	oui

4.1.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs ».

Critère	Guadeloupe				Barème
Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs					25
	Cegetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS
	18,5	13,0	15,5	6,5	17,0

4.2 Ampleur et rapidité des déploiements de boucles locales radio

La comparaison des projets sur l'ampleur et la rapidité des déploiements prévus dans le département s'appuie, ainsi que le texte d'appel à candidatures le prévoit, sur les engagements souscrits par les candidats en terme de couverture radioélectrique du département par les systèmes point à multipoint dans la bande 3,5 GHz.

Le texte d'appel à candidatures prévoit que ces engagements sont formulés par les candidats sous la forme des taux de couverture radioélectrique qu'ils s'engagent à atteindre aux échéances fixées :

b1) taux départemental de couverture radioélectrique de la population aux dates 31/12/2001, 30/06/2003, 31/12/2004 ;

b2) taux départemental de couverture radioélectrique de la population située dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants au 31/12/2004.

Les hypothèses devant être utilisées pour calculer ces taux étaient précisées dans le texte de l'appel à candidatures (annexe : méthode d'évaluation du taux de couverture radioélectrique).

4.2.1 Données fournies par les candidats

En vue de comparer les engagements fournis par les candidats, il convient de préciser le point suivant :

- **I&T** n'a pas fourni un plan de déploiement respectant les échéances fixées dans le texte de l'appel à candidature. Par ailleurs, les taux fournis n'apparaissent pas explicitement comme des engagements. Les taux correspondant à b2 ne sont pas fournis.
- Les taux de couverture présentés par **Cegetel** n'apparaissent pas clairement comme des engagements.
- **Dauphin Télécom** n'a pas fourni les taux demandés.
- **WSG** fournit des taux qui peuvent peut-être correspondre aux taux b1. Toutefois, **WSG** précise que les taux sont calculés en se basant sur la population totale de la Guadeloupe moins les îles du Nord. Les taux b2 ne sont pas fournis.
- **XTS** a fourni des engagements tels que demandés dans le texte de l'appel à candidature. Toutefois, le candidat ne précise pas si les hypothèses fixées dans le texte de l'appel à candidatures ont été respectées.
- Les taux de couverture présentés par **Cegetel** n'apparaissent pas clairement comme des engagements.

Ces éléments ont été pris en compte dans la notation.

4.2.2 Comparaison des engagements de déploiement sur le département (taux b1)

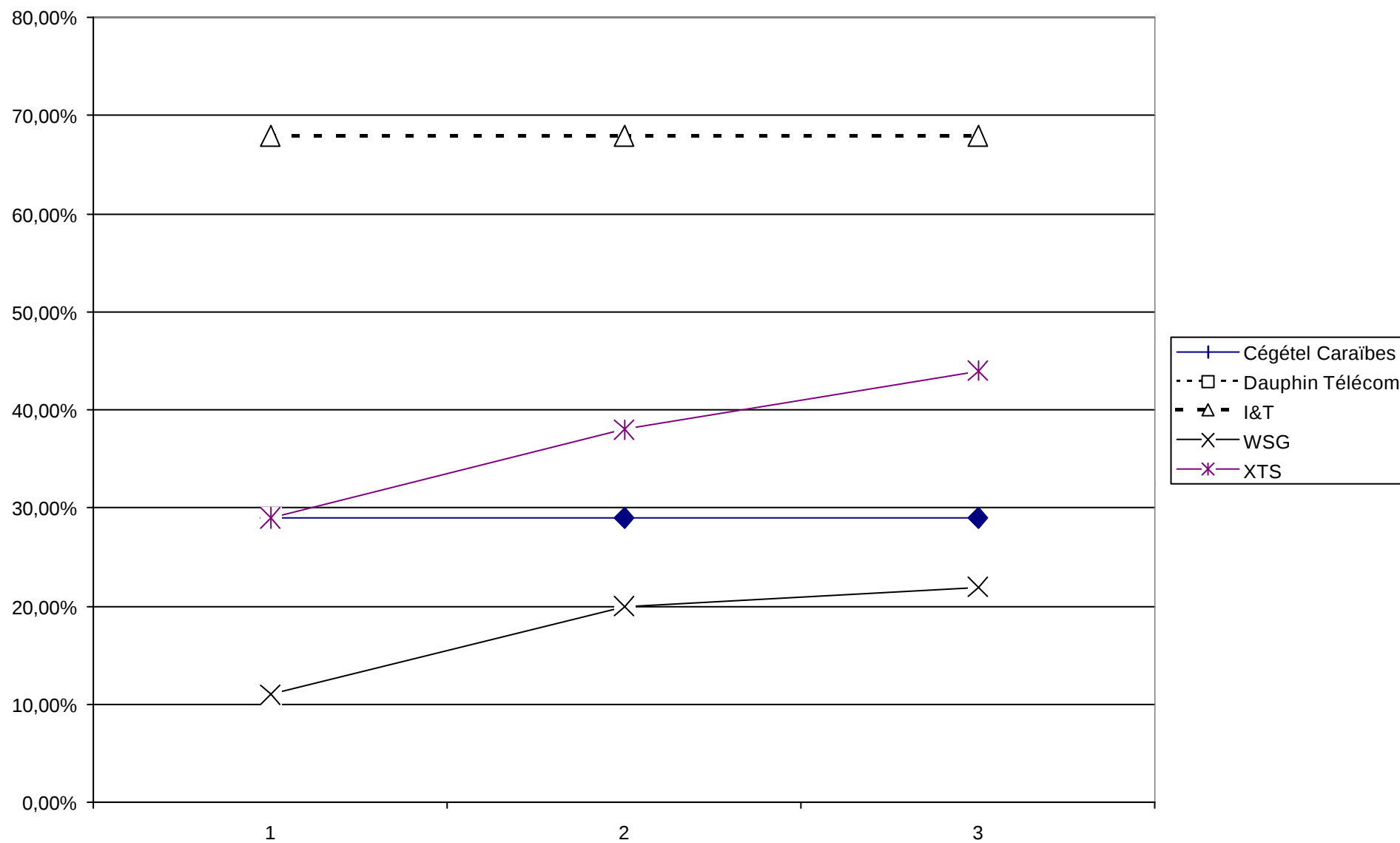
La présente partie compare les engagements présentés par les candidats pour le taux départemental de couverture radioélectrique de la population (taux b1).

	31/12/2001	30/06/2003	31/12/2004
Cegetel Caraïbes	29,00%	29,00%	29,00%
Dauphin Télécom*			
I&T	67,96%	67,96%	67,96%
WSG	11,00%	20,00%	22,00%
XTS	29,00%	38,00%	44,00%

* candidat n'ayant pas fourni les engagements demandés

Le graphique suivant représente les taux de couverture b1 aux différentes échéances.

Représentation du taux n1 de couverture du département aux trois échéances



Afin de comparer les taux fournis par les différents candidats, un indicateur d'ampleur et de rapidité de déploiement défini comme l'intégrale des courbes figurant ci-dessus sur la période 01/06/00-31/12/04 (54 mois) est calculé dans le tableau ci-dessous.

	Indicateur
Cegetel Caraïbes	13,05
Dauphin Télécom*	
I&T	30,582
WSG**	7,56
XTS	16,02

*candidat n'ayant pas fourni les engagements demandés

** candidat ayant fourni des taux non conformes à la définition de l'appel à candidatures

Les engagements de **XTS** sont relativement élevés.

Informatique Télématique présente des taux élevés qui n'apparaissent pas explicitement comme les engagements b1 demandés dans le texte de l'appel à candidature.

Cegetel Caraïbes a présenté des taux moyennement élevés. Ils n'apparaissent pas explicitement comme des engagements.

Les taux fournis par **WSG** sont moins élevés, et n'apparaissent pas clairement comme les taux demandés dans le texte de l'appel à candidature.

Dauphin Télécom n'a pas fourni les taux demandés.

4.2.3 Comparaison des engagements de déploiement sur les unités urbaines de plus de 50 000 habitants (taux b2)

La présente partie compare les engagements présentés par les candidats pour le taux départemental de couverture radioélectrique de la population située dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants au 31/12/2004 (taux b2).

4.2.3.1 Niveau des engagements

Candidat	b2
Cegetel Caraïbes	60,00%
Dauphin Télécom*	
I&T*	
WSG*	
XTS	69,00%

* candidat n'ayant pas fourni les engagements demandés

4.2.3.2 Nombre d'unités urbaines couvertes

A titre d'illustration des taux b2, le tableau ci-dessous reproduit le nombre d'unités urbaines que les candidats prévoient de couvrir dans leur plan de déploiement présenté.

	Unités urbaines couvertes au 31/12/2004	Unités urbaines de plus de 50 000 habitants
Cegetel Caraïbes	5	1
Dauphin Télécom	2	0

I&T	10	1
WSG		
XTS		1

4.2.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur le département ».

Critère	Guadeloupe				Barème
Ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région					20
	Cegetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS
	11.5	2.0	9.0	5.5	14.5

4.3 Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs

La cohérence du projet et la capacité du candidat à atteindre ses objectifs sont appréciées comparativement sur l'ensemble de la prestation proposée pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau ouvert au public intégrant les boucles locales radio, en vue de la fourniture de services de télécommunications.

L'analyse porte, conformément au texte d'appel à candidatures, sur les points suivants :

- cohérence et crédibilité des hypothèses techniques et commerciales du projet,
- capacité financière,
- capacité technique : expérience dans le domaine des télécommunications et de la boucle locale radio ; cohérence des moyens humains et de l'organisation envisagés avec les objectifs du projet ; cohérence de la description des réseaux de télécommunications avec les objectifs de fourniture de services de télécommunications.

4.3.1 Cohérence et crédibilité des hypothèses techniques et commerciales du projet

4.3.1.1 Chiffre d'affaires et charges d'exploitation

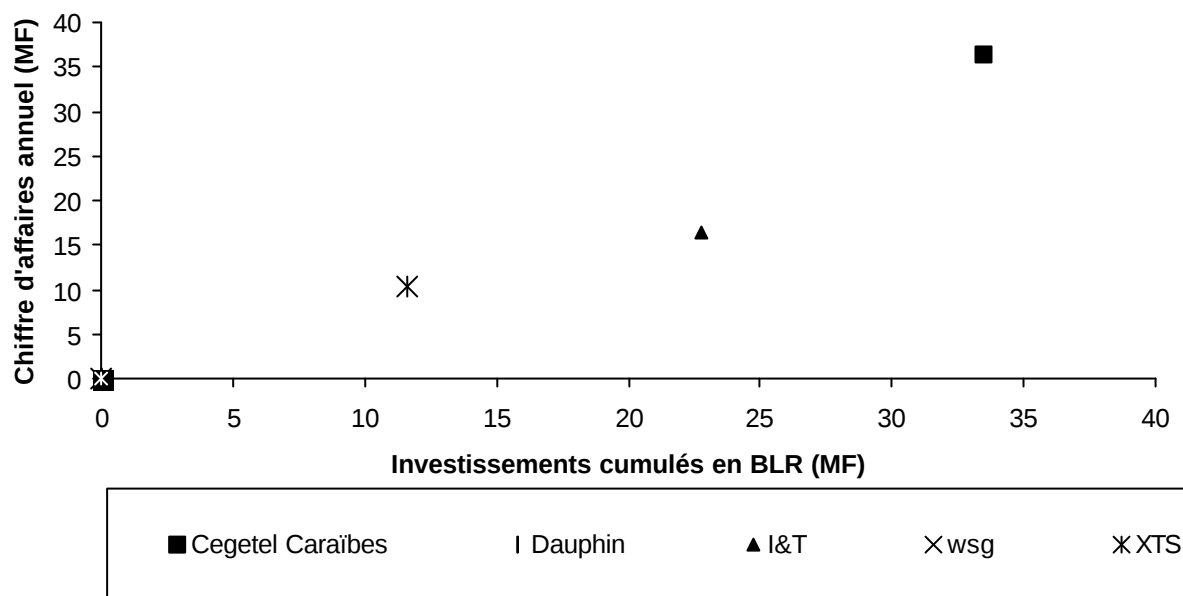
Les données de chiffre d'affaires et de charges d'exploitation fournies par les candidats sont comparées en les rapportant à l'ampleur des investissements cumulés en boucle locale radio.

Les graphiques ci-dessous permettent d'apprécier comparativement les données fournies. Ils présentent respectivement au regard des investissements cumulés en boucle locale radio, pour l'année 2004, d'une part le chiffre d'affaires annuel réalisé à travers les boucles locales radio, et d'autre part les charges d'exploitation apparaissant dans le compte de résultat du candidat.

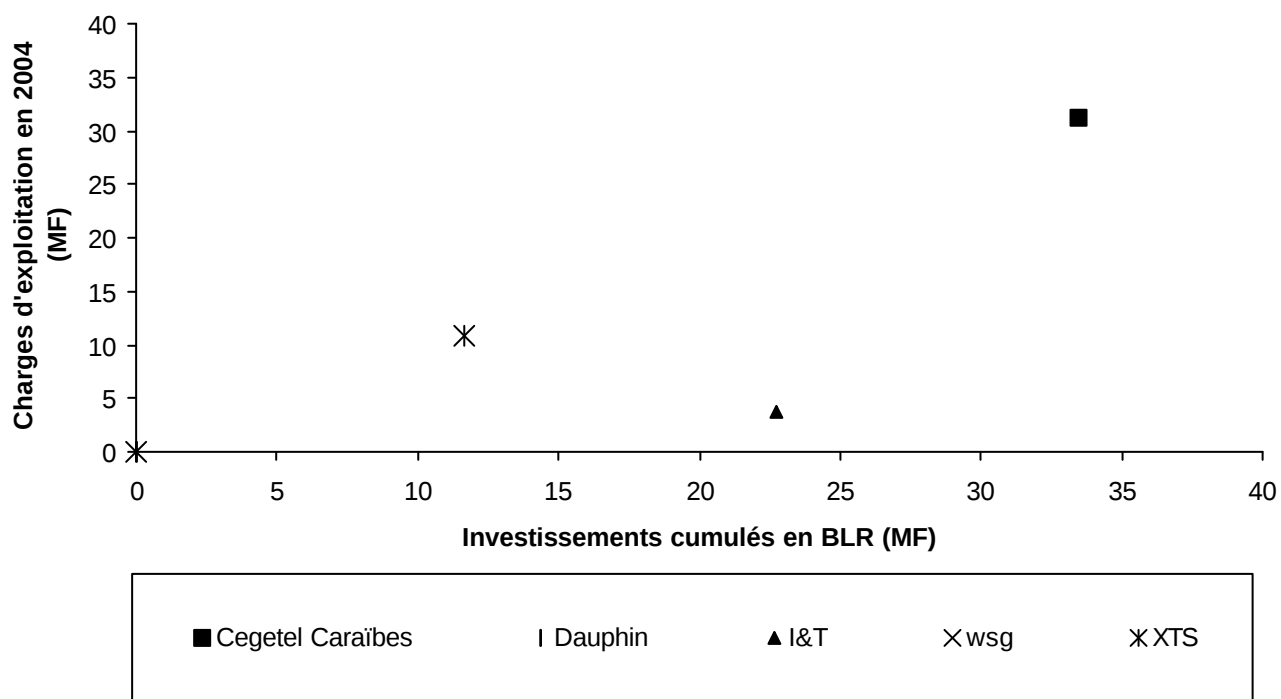
Les données du dossier de **WSG** ne permettent pas de distinguer les investissements relatifs à la boucle locale radio de ceux d'autres réseaux, et ne figurent pas dans les graphiques.

Le plan d'affaires fourni par **Dauphin Télécom** a été élaboré en 1999 pour un projet de déploiement d'un système à la norme DECT. Le dossier fourni dans le cadre de l'appel à candidatures ne permet pas d'identifier clairement le chiffre d'affaires réalisé sur les boucles locales radio. Il reste également confus sur les montants des investissements en boucle locale radio dans la bande 3,5 GHz , dont certains éléments du dossier suggèrent néanmoins qu'ils pourraient correspondre à une part de 11 millions de francs sur les investissements de 17,5 millions de francs initialement prévus pour du DECT sur la période 2000-2004.

Chiffre d'affaires annuel BLR - Investissements cumulés en BLR situation en 2004



charges d'exploitation - investissements cumulés en BLR situation en 2004



Ce graphique permet de constater que les prévisions de charges d'exploitation d'**Informatique Télématique** paraissent faibles par rapport à celles d'**XTS** et **Cegetel Caraïbes**, compte tenu des niveaux respectifs d'investissement en boucle locale radio.

4.3.1.2 Investissements et couverture

4.3.1.2.1 Cohérence des déploiements avec les investissements

Les investissements prévus par les candidats ont été classés de manière identique :

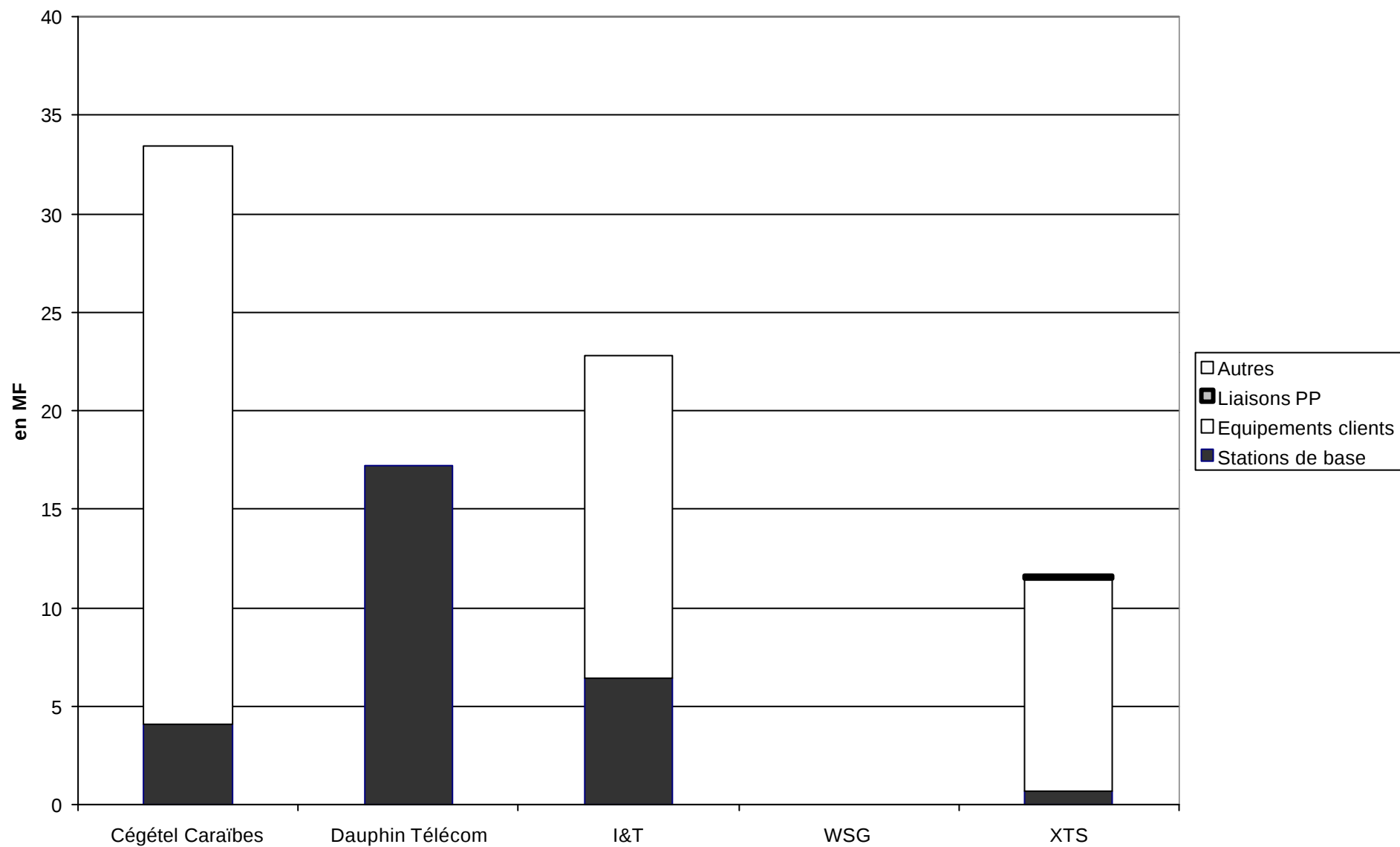
- investissements dans les stations de base ;
- investissements dans les équipements devant être installés chez les clients ;
- investissements dans les liaisons point-à-point ;
- autres investissements : par exemple, des équipements de supervision des boucles locales radio.

Ces données sont représentées dans les graphiques ci-dessous.

On constate que les investissements cumulés prévisionnels sont très variables d'un candidat à l'autre. En particulier, les investissements dans les équipements clients participent pour une large part à ces différences.

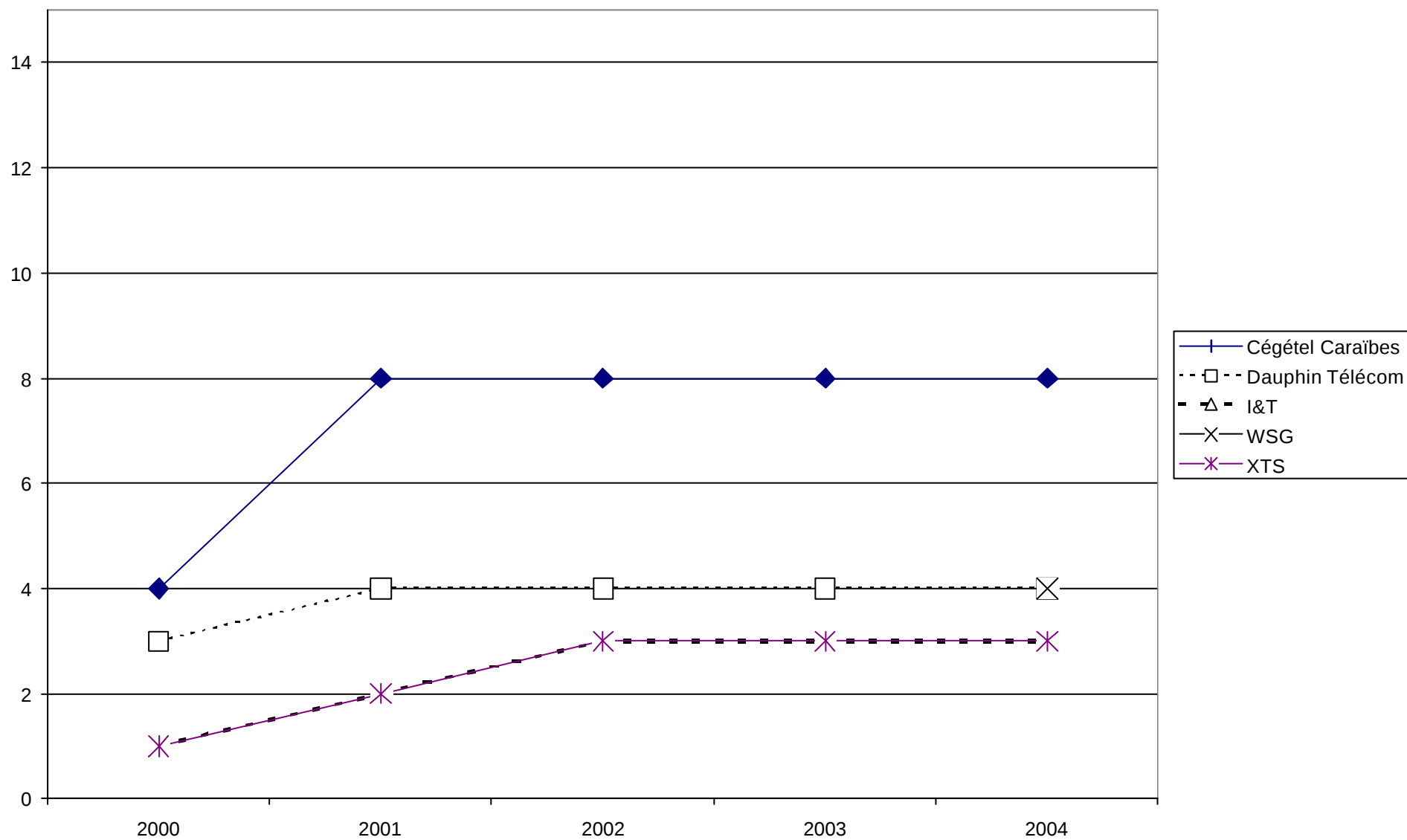
Il n'est pas possible à partir des données fournies par **WSG** de distinguer les investissements BLR des autres investissements.

Répartition des investissements cumulés sur la période 2000-2004

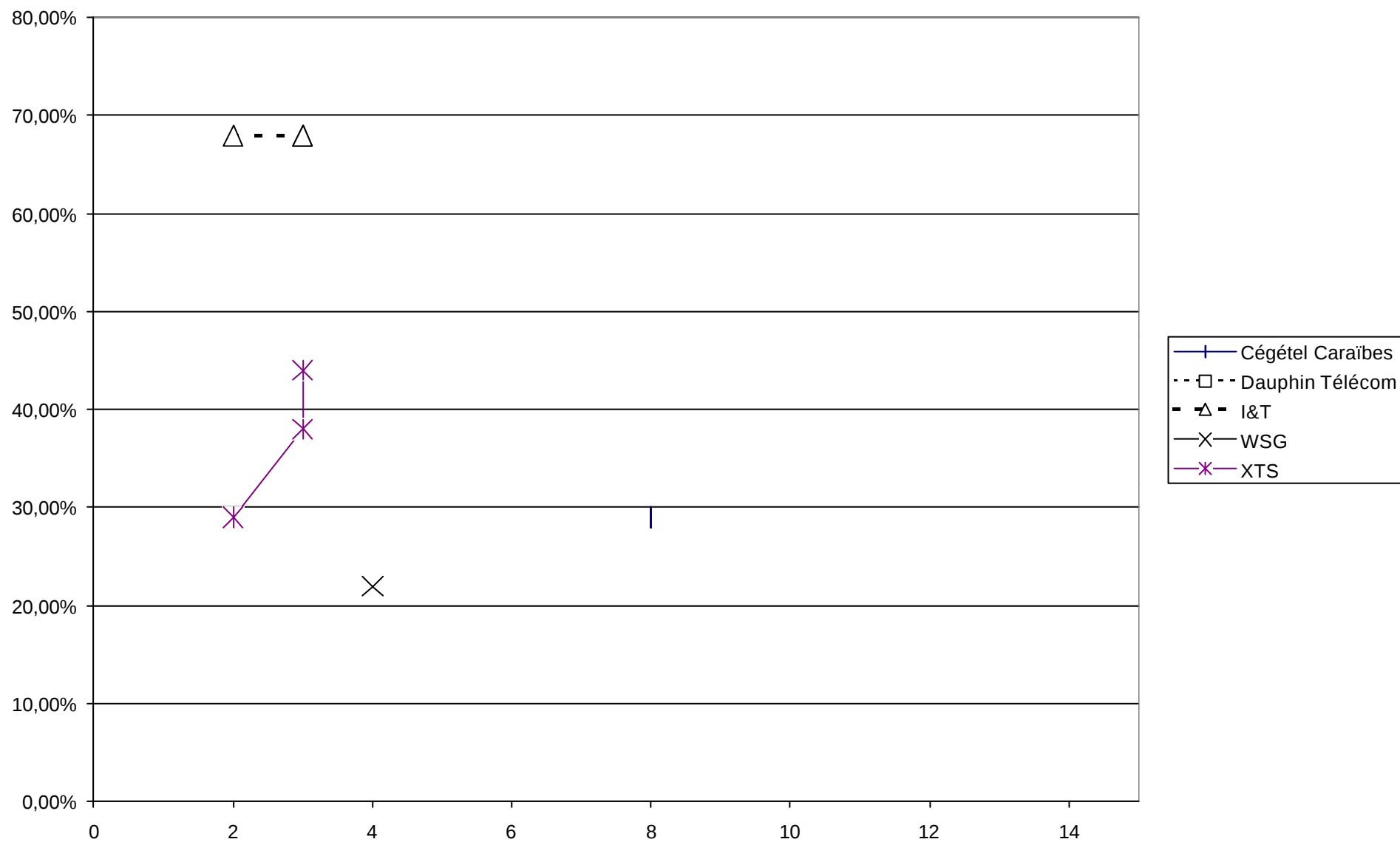


4.3.1.2.2 Cohérence des déploiements avec le nombre de stations de base

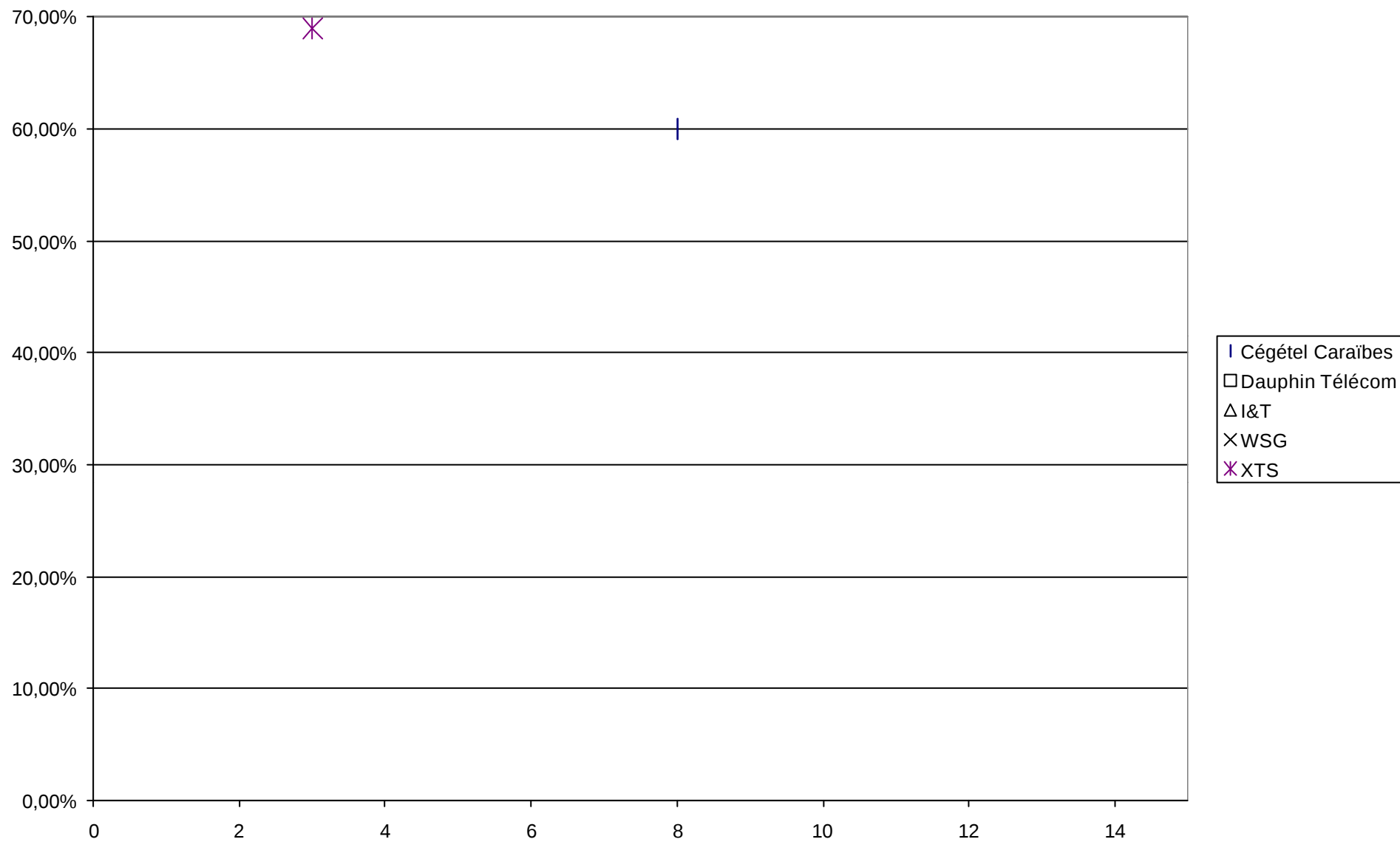
Nombre de stations de base cumulé



(Taux b1 ; Nombre de stations de base cumulé)



(Taux b2 ; Nombre de stations de base cumulé)



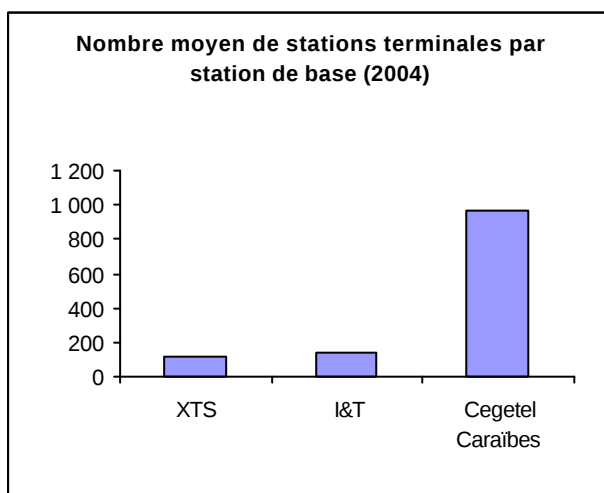
Les graphiques ci-dessus permettent de constater :

- Les hypothèses en terme de nombre de stations de base nécessaires pour atteindre un niveau de couverture donné retenues par **Informatique Télématique** apparaissent nettement moins prudentes que celles des autres candidats.
- Il en va de même, dans une moindre mesure, pour **XTS**.

4.3.1.3 Dimensionnement des boucles locales radio

Le graphique ci-dessous permet une première comparaison des configurations moyennes prévues par les candidats. Il représente le rapport entre le nombre d'équipements terminaux et le nombre de stations de base installés en 2004, selon les données fournies par les candidats.

WSG et **Dauphin Télécom** n'ont pas fourni les informations nécessaires à la comparaison sur ce point de leur dossier aux autres candidats.



L'histogramme précédent souligne la diversité des configurations que les candidats prévoient d'installer. Le nombre moyen de terminaux d'abonnés par station de base le plus réduit est prévu par les candidats situés le plus à gauche sur le graphique. Il correspond à un dimensionnement a priori plus large, permettant d'offrir des capacités en débit supérieures à nombre constant de clients par terminal d'abonné, ou de mieux anticiper un développement ultérieur des besoins. En revanche, le nombre plus important de terminaux d'abonnés par station par les candidats situés les plus à droite semble illustrer un déploiement plus ajusté ou un dimensionnement pour des débits moins importants par équipement terminal.

Cegetel Caraïbes se singularise par le nombre très élevé de terminaux d'abonnés prévu par station de base, qui rend nécessaire sur chaque station de base le déploiement de capacités plus importantes que les deux autres candidats afin d'offrir une capacité moyenne par abonné équivalente.

Il paraît délicat de tirer d'autres conclusions sur la capacité moyenne disponible par abonné dans la mesure où **XTS** n'a pas fourni les données nécessaires et où **Cegetel Caraïbes** a pris comme hypothèse une allocation de 2x15 MHz (prévue dans l'appel à candidatures sur l'ensemble du territoire métropolitain) au lieu de 2x42 MHz. (telle que prévue dans l'appel à candidatures dans les départements d'outre mer).

4.3.2 Capacité financière

Le sous-critère de capacité financière des candidats est à évaluer au vu des items détaillés ci-dessous. Il s'agit, pour le financement des investissements, d'apprécier la cohérence et la crédibilité des plans d'affaires, ainsi que la capacité à préserver de bons ratios de gestion. Il s'agit par ailleurs d'évaluer le niveau et le degré de certitude des financements prévus.

4.3.2.1 Financement des investissements

4.3.2.1.1 Cohérence et crédibilité des prévisions financières

Spécificité des données fournies

Le fait que le plan d'affaires présenté ne soit pas spécifique au projet de boucle locale radio n'est pas un obstacle à l'étude comparée de la crédibilité des plans d'affaires avec les autres candidats si tant est qu'il soit possible de distinguer les éléments spécifiques à la BLR. En revanche, le fait que certains plans d'affaires ne soient pas intégralement spécifiques au présent département rend délicate voire impossible la comparaison des différents candidats.

	États financiers spécifiques au département	États financiers spécifiques à la BLR	Justificatifs de financement spécifiques
Cegetel Caraïbes	oui	oui	oui
Dauphin Télécom (1)	oui	NON	n/a
Informatique Télématicque (2)	oui	NON	oui
WSG (3)	oui	NON	n/a
XTS Network Caraïbes (4)	oui	oui	NON

N/a : non applicable

(1) **Dauphin Télécom** : les données fournies ne sont pas spécifiques à la boucle locale radio et semblent par ailleurs plutôt concerner des retombées attendues de la technologie DECT. En outre, le candidat n'a pas présenté de justificatifs de financement.

(2) **Informatique Télématicque** : les données fournies ne sont pas spécifiques à la boucle locale radio et intègrent des activités annexes de télécommunication.

(3) **WSG** : les données fournies ne sont pas spécifiques à la boucle locale radio et s'apparentent plutôt à des activités audiovisuelles. En outre, le candidat n'a pas présenté de justificatifs de financement.

(4) **XTS** : il s'agit d'engagements pris de manière générale pour les quatre départements d'outre mer sur lesquels le postulant a déposé sa candidature.

Précisions et cohérence des données fournies

Dans certains cas, l'absence de présentation systématique des hypothèses de calcul pour le plan d'affaires ne permet pas de vérifier la cohérence interne du plan d'affaires de manière certaine, ou de pallier des incohérences détectées. L'évaluation de la capacité financière se trouve alors affectée. Cette insuffisance a été prise en compte dans l'évaluation du projet.

L'absence de prise en compte dans les coûts d'exploitation de frais commerciaux (comprenant des frais de marketing, d'étude de marché, de publicité, de support client etc.) et d'éventuels impayés ou remises commerciales nuance également l'appréciation des plans d'affaires.

Si l'ensemble des candidats évoquent explicitement les coûts commerciaux, le détail n'en est cependant pas fourni le plus souvent.

Les différents éléments de cohérence sont récapitulés ci-après :

	Hypothèses de calcul présentes systématiquement	Cohérence entre les tableaux du plan d'affaire	Remises/Impayés identifiés
Cegetel Caraïbes (1)	NON	NON	NON
Dauphin Télécom (2)	oui	oui	NON
Informatique Télématique (3)	NON	n/a	NON
WSG (4)	NON	oui	oui
XTS Network Caraïbes	NON	oui	NON

N/A : non applicable

(1) **Cegetel Caraïbes** : Le niveau de détail du plan d'affaires est variable selon les points abordés, et parfois excessivement faible, notamment pour le compte de résultat prévisionnel. Par ailleurs, la cohérence entre les hypothèses mentionnées et les chiffres établis finalement n'est pas toujours évidente. Le plan d'affaires présente des bilans prévisionnels dont la cohérence interne semble douteuse, et qui apparaissent en contradiction nette avec les autres éléments du plan d'affaires (compte de résultat, plan de financement).

(2) **Dauphin Télécom** : Il semble que les éléments fournis pour le plan d'affaires reprennent des prévisions réalisées dans le cadre d'une précédente demande d'autorisation relative au DECT et n'ont pas été élaborés spécifiquement pour le présent appel à candidatures (en particulier les données relatives à l'année 1999 semblent être des données prévisionnelles anciennes et non un état des lieux de la situation de la société en 1999).

(3) **Informatique Télématique** : Le faible niveau de détail ainsi que la présentation choisie par le candidat des données concernant les bilans prévisionnels n'a pas permis d'effectuer un réel contrôle de cohérence sur le plan de financement.

(4) **WSG** : Les hypothèses des tableaux du plan d'affaires ne sont pas présentées systématiquement et le plus souvent très succinctement. Le plan d'affaires présente à la fois des données relatives à l'ensemble de l'activité du candidat et des données relatives à de l'audiovisuel, ce qui rend difficile l'évaluation de la cohérence du plan d'affaire.

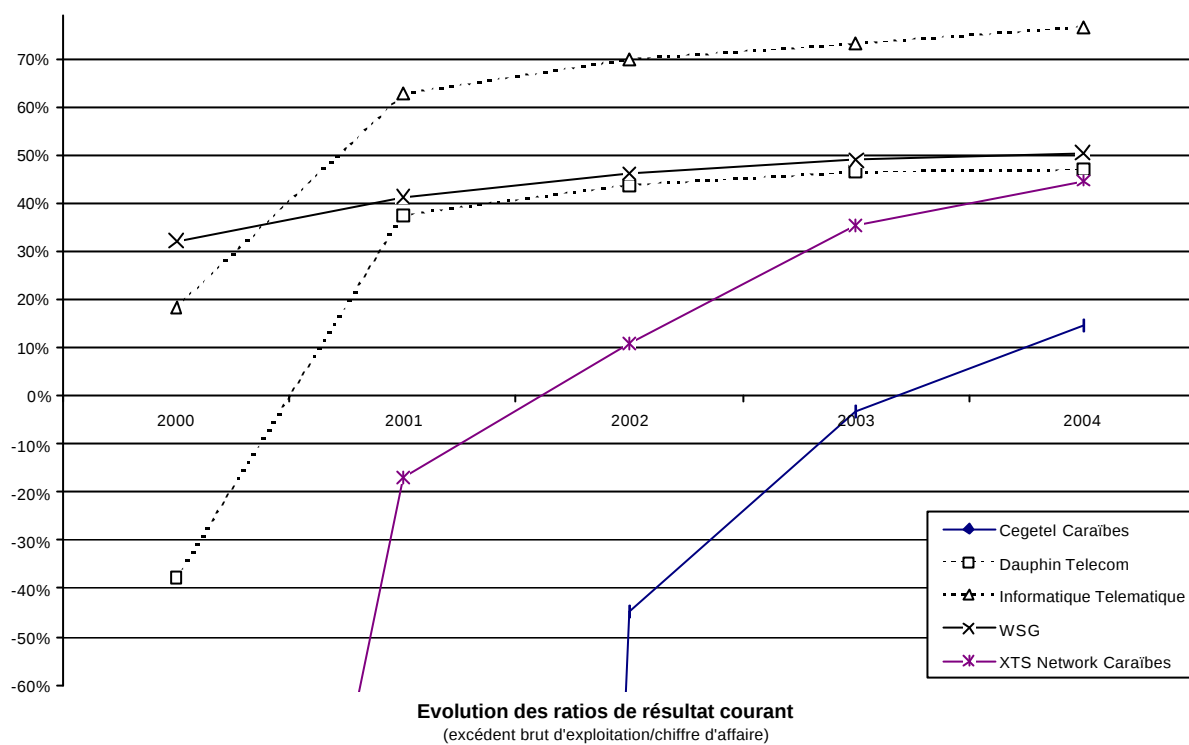
Appréciation comparative de ratios de marge

Les projections des candidats constituent un ensemble relativement homogène pour la marge brute d'exploitation (Capacité financière - Figure 1), et dans une moindre mesure pour la marge nette (Capacité financière - Figure 2).

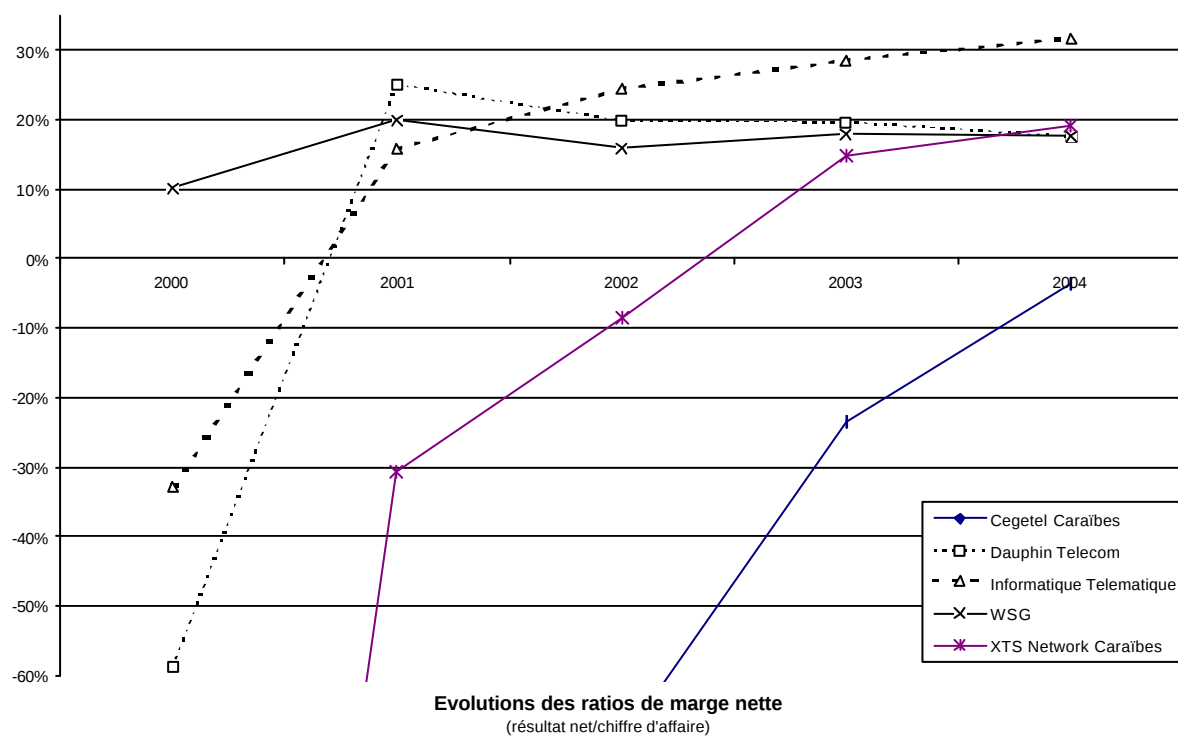
Informatique Télématique présente des ratios de marge élevés par rapport aux autres candidats, ainsi qu'une progression continue des marges, même au delà de l'équilibre, ce qui peut paraître excessivement optimiste au vu des niveaux atteints par le candidat.

Cegetel Caraïbes affiche des ratios de marges modestes au regard des autres candidats, ce qui peut éventuellement apparaître comme un élément favorable au caractère réaliste du plan d'affaire.

Capacité financière - Figure 1



Capacité financière - Figure 2



4.3.2.1.2 Rapidité et ampleur du retour à l'équilibre

Le retour rapide à l'équilibre, et plus encore le retour rapide à une somme cumulée positive des résultats nets, est de nature à renseigner sur la solidité financière des projets à long terme. L'ampleur du retour à l'équilibre se mesure notamment par la somme cumulée des résultats nets, qui permet d'apprécier un début de rentabilité brute des projets (capacité financière - Figure 3).

L'étude comparée des flux de trésorerie cumulés avant financement est intéressante à prendre en compte afin d'apprécier une autre étape de l'équilibre économique du projet. Le flux de trésorerie avant financement, qui correspond à la capacité d'autofinancement auquel sont soustraits les dépenses en investissement et la variation du besoin en fonds de roulement, donne un aperçu du besoin en financement des projets. Le retour rapide à l'équilibre du flux annuel de trésorerie avant financement, et plus encore du flux de trésorerie cumulé, est de nature à renseigner sur l'ampleur du projet et sur sa dépendance à l'égard de ses financements (capacité financière - Figure 4).

Les projections des candidats en terme de résultats attendus sont récapitulées ci-dessous, les candidats ayant été classés en fonction de la date du premier résultat net positif :

	Première année de résultat net positif	somme cumulée positive des résultats nets	Flux positif de trésorerie avant financement	Flux cumulé positif de trésorerie avant financement.
WSG	2 000	2 000	2002	2003
Informatique Télématique	2 001	2 001	2000	2000
Dauphin Télécom	2 001	2 001	2001	2005*
XTS Network Caraïbes	2 003	2 004	2004	2006*
Cegetel Caraïbes	2 005*	(?)	2005*	(?)

* extrapolations à partir des données fournies par les candidats

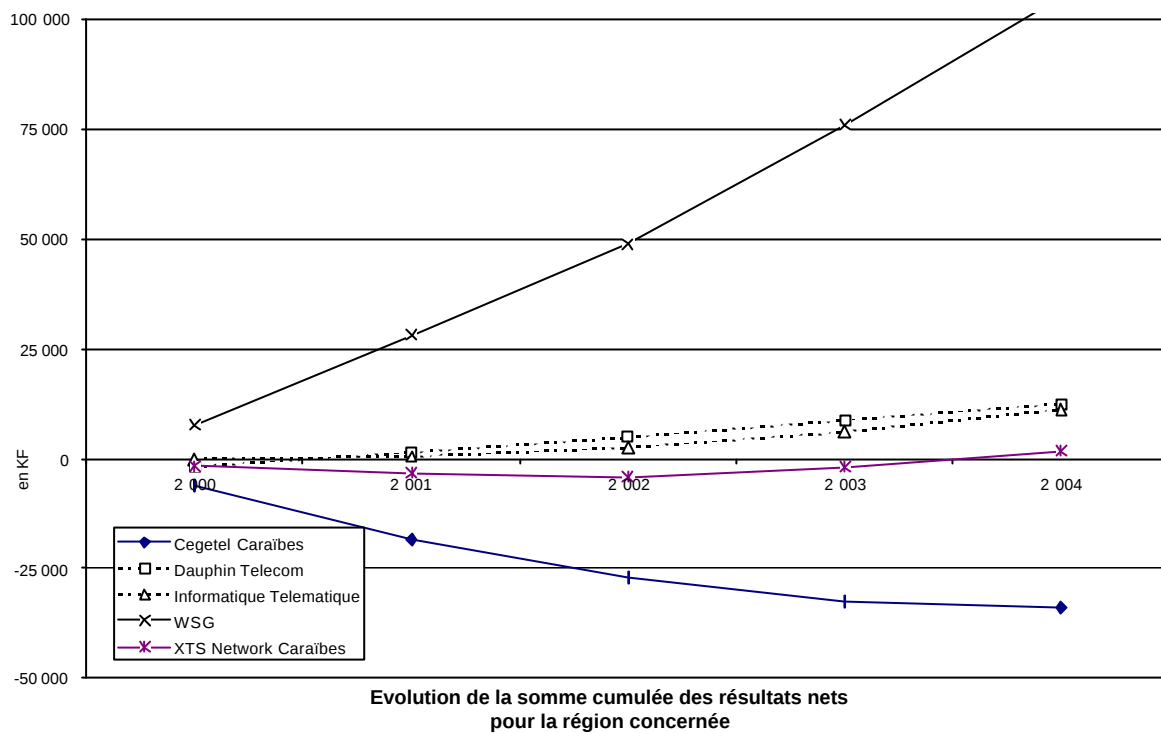
(?) dans certains cas, les données fournies ne permettent pas d'extrapoler afin d'obtenir les résultats souhaités.

Ces éléments sont à mettre en relation avec les évolutions comparées des ratios de marge évoqués plus haut (ratio de résultat courant et ratio de marge nette). En effet, les hypothèses choisies sont parfois très différentes, à la fois en ce qui concerne leur prudence et leur structure.

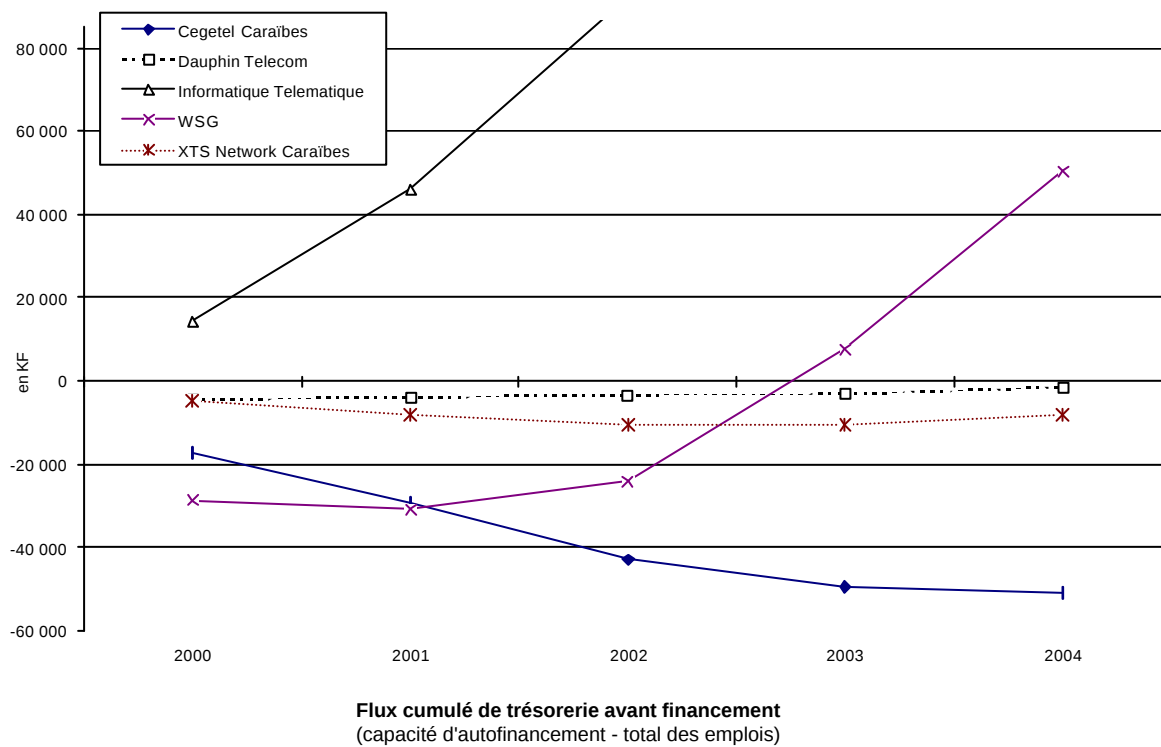
Le plan d'affaires de **WSG** prévoit un bénéfice dès la première année d'exploitation et semble particulièrement optimiste au regard des autres projets, ce qui amène à s'interroger quant au caractère réaliste de ces estimations.

Cegetel Caraïbes est un des candidats dont le retour à l'équilibre serait le plus tardif, tant sur le plan des résultats que sur celui des flux de trésorerie avant financement. Il est probable qu'un retour à l'équilibre soit envisageable dès 2005.

Capacité financière - Figure 3



Capacité financière - Figure 4



4.3.2.1.3 Capacité à préserver de bons ratios de gestion

Il apparaît pertinent d'apprécier, sur l'ensemble de la durée du projet, si les candidats ont la capacité financière pour faire face durablement aux obligations résultant de l'exercice de leur activité, la capacité ne se résumant pas exclusivement au seul financement de leurs investissements. Cette capacité est également démontrée par la préservation de bons ratios de gestion tout au long du projet et au delà.

Autonomie financière et liquidité générale

Le recours massif à l'endettement et des pertes trop prononcées sont susceptibles de remettre en cause la crédibilité d'une société auprès de partenaires financiers hésitants. Des engagements de financement non finalisés aujourd'hui pourraient ainsi se voir remis en cause par un déséquilibre trop marqué entre capitaux propres et dettes de toutes nature, cet équilibre étant évalué par le ratio d'autonomie financière (Figure 5.). Ce ratio renvoie d'ailleurs de manière parallèle au ratio de solvabilité générale, qui calcule le rapport entre l'actif réel total et l'ensemble des dettes et qui permet d'évaluer notamment la capacité à faire appel à des emprunts complémentaires.

En complément des emprunts à long terme, la plupart des candidats ont prévu dans leur plan d'affaires de préserver leur capacité à faire face à des dettes à court terme imprévues, capacité évaluée par le ratio de liquidité générale (Figure 6).

Figure 5 - Autonomie financière

	2000	2001	2002	2003	2004
Cegetel Caraïbes (1)	N/a				
Dauphin Télécom	-0,13	0,55	1,31	3,69	10,12
Informatique Télématique (2)	N/a				
WSG	0,18	0,34	0,52	0,75	1,01
XTS Network Caraïbes	24,39	3,03	1,03	2,65	14,87

Ces chiffres sont calculés à titre indicatif à partir des éléments chiffrés fournis par les candidats

N/a : non applicable

Figure 6 - Liquidité générale

	2000	2001	2002	2003	2004
Cegetel Caraïbes (1)	N/a				
Dauphin Télécom	0,4	0,7	0,7	1,3	3,2
Informatique Télématique (2)	N/a				
WSG	0,1	0,1	0,2	0,5	0,8
XTS Network Caraïbes	2,5	2,7	2,5	3,5	4,0

Ces chiffres sont calculés à titre indicatif à partir des éléments chiffrés fournis par les candidats

N/a : non applicable

(1) Au vu des données fournies par **Cegetel Caraïbes**, il n'a pas été possible d'établir des ratios pertinents d'évaluation par rapport aux autres candidats. Ces ratios ne seraient en effet établis que sur la base d'éléments soit incohérents, soit dont toutes les hypothèses n'ont manifestement pas été fournies, rendant ainsi impossible toute comparaison légitime.

(2) Les bilans prévisionnels de **Informatique Télématique** ne sont pas fournis de manière suffisamment détaillée et explicitée pour permettre d'établir des ratios pertinents en terme d'autonomie financière, de solvabilité générale et de liquidité générale.

Au vu de l'ensemble des candidats, la capacité de **WSG** à faire face à des dettes à court terme imprévues apparaît plus fragile, le ratio de liquidité générale demeurant à un niveau faible, ce qui pourrait l'obliger à restructurer son plan de financement en faisant appel à des emprunts à long terme complémentaires pour abonder ses actifs circulants.

Par rapport aux autres candidats, l'autonomie financière de **XTS Network Caraïbes** paraît la mieux préservée dans ses grands équilibres par le plan d'affaire. De manière parallèle, le ratio de solvabilité générale et le ratio de liquidité générale demeureraient à des niveaux élevés, qui confortent la crédibilité du candidat auprès de partenaires financiers complémentaires en cas de besoin.

Rentabilité financière brute et rentabilité des capitaux propres

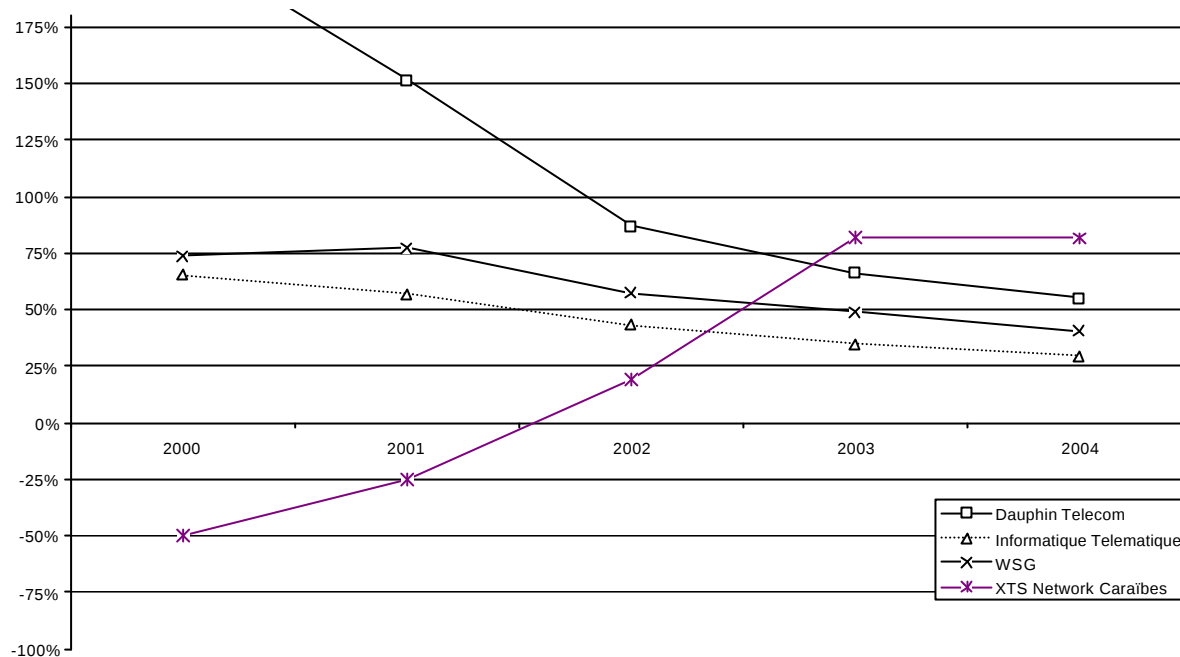
La rentabilité des capitaux propres (résultat net/capitaux propres) pour les années 2000-2006 permet d'apprécier la possibilité pour un candidat de faire valoir son projet auprès de bailleurs de fonds éventuels. La rentabilité de ces projets est confirmée par l'analyse de la rentabilité financière brute (capacité d'autofinancement /capitaux propres). Ces deux facteurs d'analyse viennent préciser les ratios précédents. Les données sont affichées (Capacité financière - Figures 7 et 8) en valeurs redressées lorsque numérateur et dénominateur (résultats net ou capacité d'autofinancement et capitaux propres) sont négatifs simultanément ou lorsque le dénominateur est trop proche de zéro.

La stabilisation de ces ratios intervient plus ou moins rapidement après le premier résultat net positif selon les projets et l'évolution sur plusieurs années des ratios renseigne également sur la rapidité du projet à trouver son équilibre économique.

Les données fournies par **Cegetel Caraïbes** (bilans non cohérents avec les comptes de résultat) ne permettent pas d'élaborer ces ratios à des fins de comparaison pertinente avec les autres candidats.

XTS semble positionner son projet à un niveau de rentabilité financière brute et des capitaux propres plutôt supérieur à celui des autres candidats, tout en assurant une évolution relativement mesurée de ces ratios dans le temps, ce qui est de nature à renforcer la crédibilité du projet auprès de bailleurs de fonds éventuels.

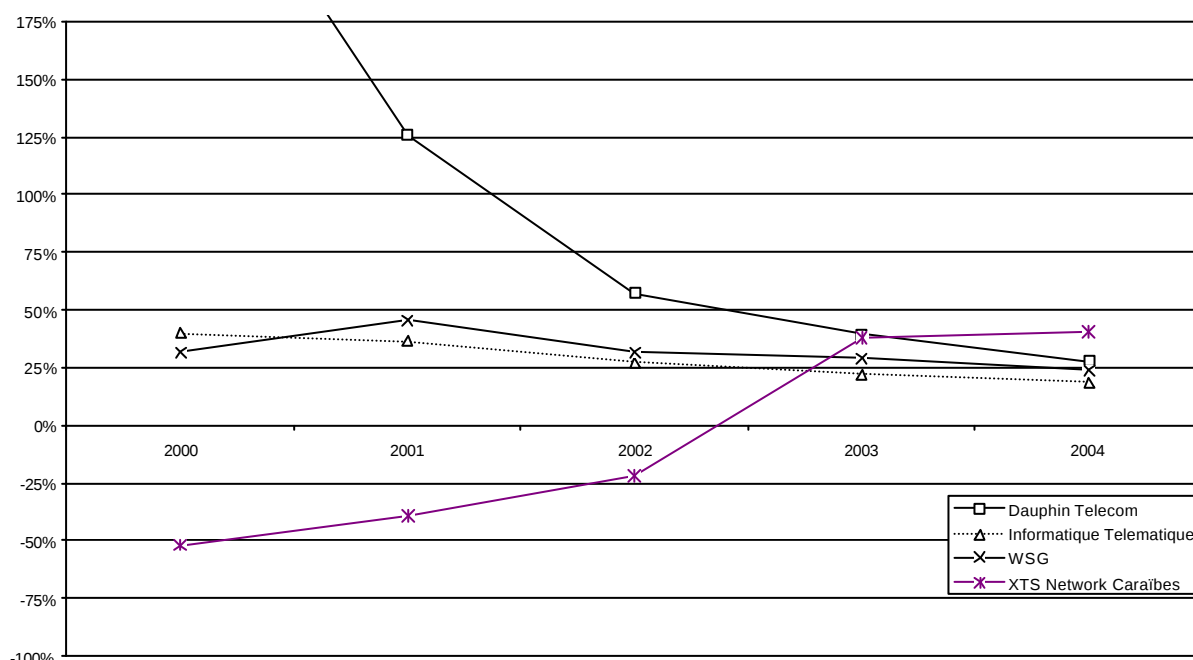
Capacité financière - Figure 7



N.B. Les données fournies par CEGETEL CARAIBES ne permettent pas d'appliquer ce type de ratio à son plan d'affaire régional

Evolution des ratios de rentabilité financière brute
(capacité d'autofinancement/capitaux propres)

Capacité financière - Figure 8



N.B. Les données fournies par CEGETEL CARAIBES ne permettent pas d'établir ce type de ratio pour son plan d'affaire régional

Evolution des ratios de rentabilité des capitaux propres
(résultat net/capitaux propres)

4.3.2.2 Niveau et degré de certitude des financements nécessaires

Les plans de financement des candidats permettent de mettre en correspondance les besoins de financement et les financements possibles.

Degré de certitude des financements

Les financements pris en compte (Capacité financière - Figure 9.) sont constitués des apports en fonds propres, des emprunts à long terme auprès d'établissements bancaires ou auprès d'actionnaires, des crédits fournisseurs et de la capacité d'autofinancement. Tous ces moyens, directs ou indirects, sont cumulés sur la période 2000-2004.

Le degré de certitude des financements a été apprécié en fonction des justificatifs apportés et de leur précision. Les engagements fermes et précis concernent des engagements sans ambiguïté de financement, portant sur des montants précis mentionnés dans les lettres de support. Les engagements de principe concernent des lettres de support évoquant un soutien sûr, mais sans qu'il soit fait mention d'échéancier précis, de montant explicite ou de détails sur le type de financement. C'est le cas notamment des lettres de support d'actionnaires, qui évoquent des montants probables d'investissement nécessaire, mais sans préciser de montants pour les engagements financiers.

Plusieurs candidats ont par ailleurs diversifié les sources de leur financement, augmentant ainsi la certitude d'obtenir le financement global nécessaire.

Période 2000-2004	Capacité d'autofinancement	Apports en fonds propres	Emprunts à long terme	Crédit fournisseur à long terme	TOTAL
Cegetel Caraïbes	N/A	62%	38%	-	100%
Dauphin Télécom	83%	2%	15%	-	100%
Informatique Télématicque	96%	-	-	4%	100%
WSG	82%	-	18%	-	100%
XTS Network Caraïbes	49%	37%	14%	-	100%

N/A: la somme cumulée de la capacité d'autofinancement sur la période 2000-2004 demeure négative

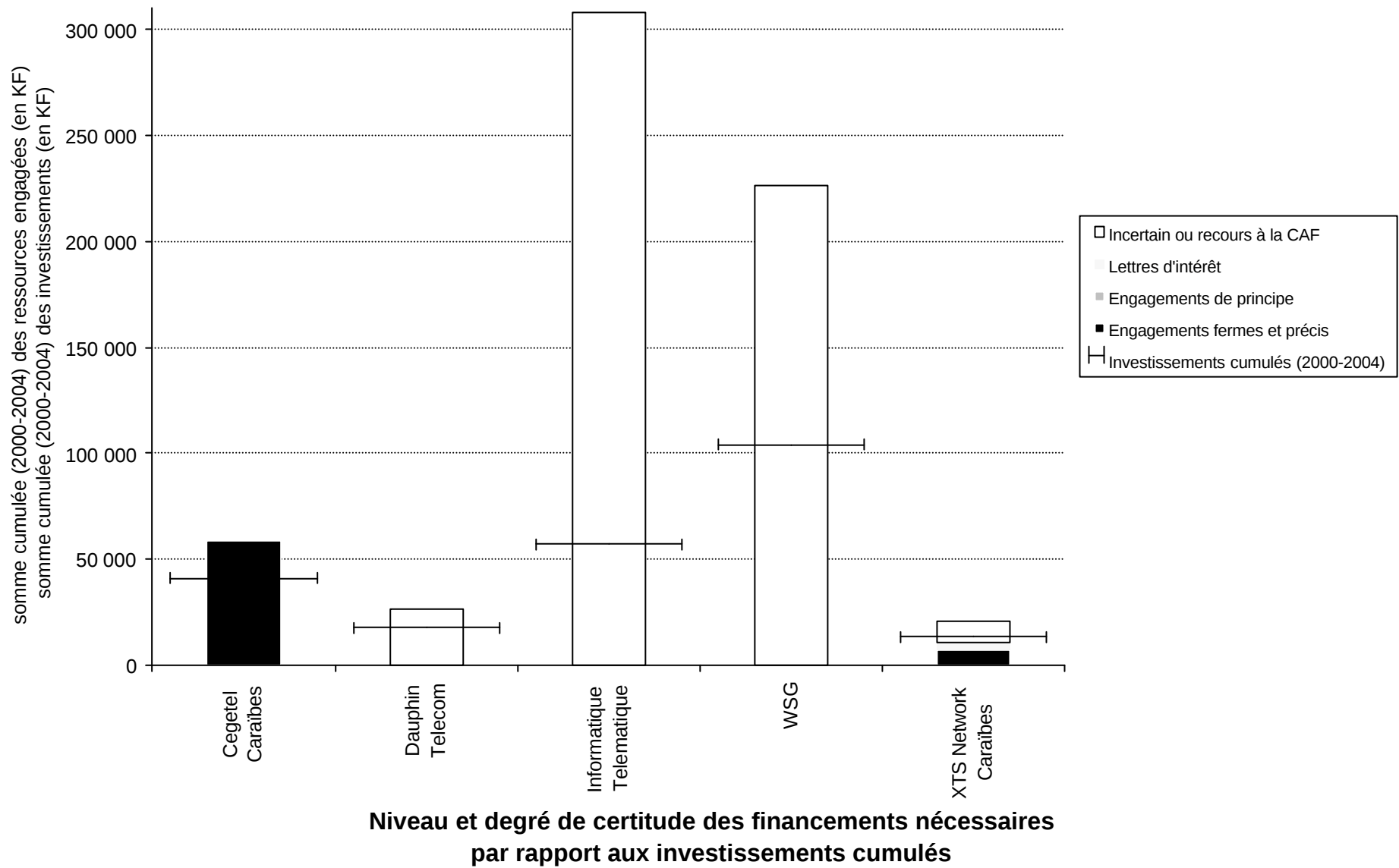
Mesure de la marge de sécurité résultant de la trésorerie

La faculté de se ménager dans le plan de financement une trésorerie positive est un critère indicatif de la marge de "sécurité" de ce plan de financement. Certains candidats ont ainsi prévu dans leur plan de financement de dégager une trésorerie positive significative au regard de leur projet.

La trésorerie cumulée obtenue par les plans de financements est récapitulée ci-après (en milliers de francs), les candidats ayant été classés en fonction de la part relative de la trésorerie en 2004 par rapport au montant cumulé des financements sur la période 2000-2004 :

En milliers de francs	2000	2001	2002	2003	2004	% trésorerie 2004/ total financement 2000-2004
Cegetel Caraïbes	0	0	0	0	4 000	6,8%
Dauphin Télécom	412	887	1 523	1 689	3 405	13,0%
XTS Network Caraïbes	247	249	-140	-209	3 058	15,0%
WSG	-3 858	891	7 601	39 431	82 026	36,3%
Informatique Télématicque	45 076	78 330	125 936	175 642	227 372	73,9%

Capacité financière - Figure 9.



Conclusion sur la solidité des financements

Au regard des autres dossiers, le plan de financement de **Cegetel Caraïbes** apparaît comme le plus sérieux, notamment dans la mesure où l'ensemble des investissements est largement couvert par un engagement ferme et précis de la maison mère.

XTS Network Caraïbes couvre un peu plus de la moitié de ses investissements cumulés par des engagements fermes et précis et s'appuie pour le complément sur des lettres d'intérêt ; par ailleurs, le plan de financement se ménage une certaine marge de manœuvre en liquidité, qui contribue à renforcer la structure du dispositif de financement.

Informatique Telematique présente un justificatif de financement correspondant à un plan d'investissement passé et ne fournit pas par ailleurs d'éléments pertinents à même d'établir vraiment la structure du dispositif de financement.

WSG et **Dauphin Télécom** ne présentent pas de justificatifs pour appuyer leur plan de financement. Ces deux opérateurs ne sont donc pas en mesure de donner une bonne visibilité quant à la structure du dispositif de financement de leurs investissements.

4.3.3 Capacité technique

4.3.3.1 Expérience dans le domaine des télécommunications et de la BLR

Cegetel Caraïbes est une nouvelle société qui dispose du savoir faire de ses actionnaires en matière de télécommunications, et en particulier du groupe Cegetel. Cegetel dispose d'une expérience dans le domaine du déploiement et de l'exploitation commerciale d'un réseau radioélectrique de téléphonie mobile (7,2 millions de clients de SFR), d'un réseau de télécommunications de longue distance (1 million de clients) et dans l'accès à Internet (500 000 clients). Par ailleurs, Cegetel Entreprises a obtenu des fréquences dans les bandes 3,5 GHz et 28 GHz dans le cadre de la phase d'expérimentations de boucles locales radio en France. Elle conduit en outre des tests à Monaco de systèmes point à multipoint.

Informatique Télématique bénéficie d'une expérience dans le domaine des télécommunications à travers son activité de fournisseur de services pour laquelle la société dispose d'une licence d'opérateur en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et sur la région Ile de France. En outre, la société a participé à la phase d'expérimentations de boucle locale radio et conduit des tests dans la bande 3,5 GHz à Fort de France.

Dauphin Télécom est fournisseur du service téléphonique au public en Guadeloupe, à Saint Martin et à Saint Barthélemy. La société exploite un réseau radioélectrique conforme à la norme DECT à l'île de Saint Martin.

XTS Network Caraïbes dispose de l'expérience de sa maison mère XTS Network dans l'activité de fourniture de services de télécommunications que celle-ci engage.

WSG a une expérience dans les réseaux câblés distribuant des services de radiodiffusion sonore et de télévision.

4.3.3.2 Cohérence des moyens humains et de l'organisation envisagés avec les objectifs du projet

Le développement de la boucle locale radio tel qu'envisagé par **Cegetel Caraïbes** s'intègre dans l'organisation actuelle du groupe Cegetel, dont le candidat est une filiale, et s'appuie sur la contribution de son actionnaire Media Overseas qui dispose d'une forte implantation locale. Le groupe estime disposer d'ores et déjà de l'ensemble des organisations et compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. **Cegetel Caraïbes** prévoit de s'appuyer fortement sur le réseau de distributeurs et d'installateurs existants de son actionnaire Media Overseas.

Le projet d'**XTS Network Caraïbes** s'inscrit dans la stratégie de groupe d'**XTS Network**, déjà implanté dans le département. La société bénéficie du soutien de son actionnaire le groupe Loret, groupe de distribution présent dans les Antilles et en Guyane. Des lettres d'intention de partenaires participant au projet, dont la Sagem, sont jointes au dossier de candidature.

Informatique Télématicque décrit peu l'organisation envisagée pour le projet, qui s'inscrit dans les structures existantes de la société, déjà implantée dans le département. Le projet sera piloté d'un point de vue technique avec le soutien de la Sagem.

L'organisation envisagée par **Dauphin Télécom** n'est pas décrite. **Dauphin** s'appuiera sur l'équipement de Breezecom.

WSG se borne à fournir un organigramme détaillant la structure de la société, sans décrire l'organisation du projet.

4.3.3.3 Cohérence de la description des réseaux de télécommunications avec les objectifs de fourniture de services de télécommunications

WSG fournit une description d'un système de diffusion audiovisuelle dans la bande 2,4 GHz et non un système de boucle locale radio dans la bande 3,5 GHz.

A l'exception de **WSG**, la totalité des candidats a fourni des descriptions techniques des boucles locales radio assez précises, souvent extraites ou constituées des documentations du constructeur.

La précision de la description de l'architecture générale du réseau, et notamment du mode d'acheminement envisagé, est plus ou moins importante selon les candidats, mais peu discriminante.

4.3.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs ».

Critère	Guadeloupe				Barème
Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs					20
	Cedetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS
	15.0	6.5	7.5	4.0	13.0

4.4 Contribution au développement de la société de l'information

L'évaluation de la contribution des projets au développement de la société de l'information est réalisée, conformément au texte de l'appel à candidatures, à travers l'examen des points suivants :

- l'appréciation des engagements présentés par les candidats à fournir des services à haut débit ;
- la capacité des projets à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale ;
- innovation dans les services et contribution à la diversification de l'offre existante sur le marché visé ;
- la qualité de l'étude de marché, de l'analyse de la demande et des perspectives d'évolution de la demande.

4.4.1 Appréciation des engagements des candidats à fournir des services à haut débit

L'évaluation des projets tient compte :

- de la qualité et de la précision des engagements présentée par les candidats à fournir des services à haut débit ;
- de l'impact de ces engagements sur le marché à travers une évaluation de l'ampleur des segments de clientèle couverts par ces engagements.

4.4.1.1 Qualité et précision des engagements pris

Les conditions de l'appel à candidatures ont prévu explicitement que les candidats devaient s'engager sur la nature de services offerts aux abonnés raccordés directement à travers la fourniture des éléments suivants :

- liste et caractéristiques des services que le candidat s'engage à offrir à travers les boucles locales radio, s'il est retenu à l'issue de l'appel à candidatures ;
- délai maximal de raccordement d'un abonné ;
- débits offerts ;
- interfaces proposées.

Le tableau placé en page suivante évalue la qualité et la précision des engagements pris par les candidats en réponse à cette condition.

Seul **Cegetel Caraïbes** s'engage explicitement sur l'ensemble de ces points.

XTS Network Caraïbes suggère un engagement sur l'ensemble de ces points par un titre de chapitre.

Dauphin Télécom s'engage également à fournir une liste de service et précise le délai prévisionnel de raccordement des clients mais son engagement est particulièrement imprécis.

World Satellite Guadeloupe s'engage sur la nature des services qui seront disponibles et notamment sur le service de télédistribution audiovisuelle mais, compte tenu de l'impossibilité de la fourniture de ce service utilisant la bande de fréquence 3,5 GHz et de la très forte dépendance économique de son projet sur la fourniture de ce service, il est vraisemblable que cet engagement ne pourra être tenu tel quel.

Enfin, **Informatique Télématicque** ne présente pas d'engagement explicite sur les services qui seront fournis.

4.4.1.2 Comparaison des services à haut débit

L'ensemble des candidats prévoit de fournir des services à haut débit. Les débits offerts, qui sont compris entre 64 Kbit/s et 4 Mbit/s pour des raccordements en point en point pour des clients opérateurs ou fournisseurs de services, dépendent des segments de clientèle visés.

4.4.1.3 Etendue du marché couvert par les engagements d'offres de services à haut débit

Les engagements souscrits pour le développement d'offre d'ouverture de la boucle locale radio à d'autres opérateurs sont examinés dans la partie relative au critère portant sur la contribution au développement de la concurrence sur la boucle locale.

Les engagements de **Cegetel** couvrent uniquement le segment entreprises et non les segments résidentiels et professionnels pourtant visés par son projet.

La nature non explicite des engagements formulés par **XTS Network Caraïbes** ne permet pas d'apprécier l'ampleur des marchés couverts par les engagements de fourniture de services.

De façon similaire, l'imprécision des engagements présentés par **Dauphin Télécom** ne permet pas d'apprécier l'ampleur des marchés couverts par les engagements de fourniture de services

Les engagements de **World Satellite Guadeloupe** peuvent difficilement être pris en compte.

Enfin, **Informatique Télématicque** ne s'engage pas explicitement sur la nature des services fournis.

4.4.2 Capacité des offres à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale

La capacité des offres à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale est évaluée par la pénétration envisagée du marché couvert par les offres de services à haut débit.

Les aspects tarifaires de la comparaison ont été exposés dans la partie relative à la capacité à stimuler la concurrence sur la boucle locale au bénéfice des utilisateurs.

Dauphin Télécom fournit les prévisions de pénétration les plus élevées. Il indique qu'il se fixe comme objectif de raccorder sur les communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy 50 % des entreprises, soit 450 sur une évaluation de 900 existantes, et 10 % des particuliers, soit 1000 sur 10 000 lignes fixes de particuliers, sans toutefois présenter de calendrier prévisionnel de ces objectifs.

XTS Network Caraïbes fournit également des prévisions élevées, avec un objectif de 710 clients résidentiels et professionnels et 118 clients entreprises en 2004.

Informatique Télématicque fournit des hypothèses de pénétration sur le marché des entreprises supérieures à celles de **XTS Network Caraïbes** avec un objectif de 349 clients entreprises en 2004. Mais les prévisions sur le marché résidentiel ne peuvent être comparées à celles des autres candidats car les données présentées concernent uniquement le nombre d'habitats collectifs raccordés en boucle locale radio sans préciser le nombre de clients résidentiels.

Enfin, **Cegetel Caraïbes** et **World Satellite Guadeloupe** ne fournissent pas d'hypothèses de pénétration des marchés en nombre d'abonnés.

4.4.3 Innovation et contribution à la diversification de l'offre existante

L'ensemble des candidatures prévoit la fourniture d'offres diversifiées de services à valeur ajoutée associés à la fourniture de services de boucle locale à hauts débits. Outre les services habituellement fournis par les opérateurs de boucle locale tels que des services messagerie intelligente, de réseau privé virtuel ou d'Intranet, certains candidats intègrent à leurs offres des services de contenus sur Internet comme par exemple des portails Internet d'accès multiservices ou des services de commerce électronique.

A cet égard, les projets présentés par **Cegetel et XTS Network Caraïbes** se démarquent des autres projets en présentant des offres diversifiées et innovantes de services de contenus liés à l'accès à Internet.

4.4.4 Qualité de l'étude de marché, de l'analyse comparative des offres actuellement disponibles et des perspectives d'évolution de la demande

Seuls **Cegetel Caraïbes, XTS Network Caraïbes et Informatique Télématique** fournissent une analyse du marché actuel de la boucle locale et des prévisions sur l'évolution de la demande.

4.4.5 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « contribution au développement de la société de l'information ».

Critère	Guadeloupe				Barème
Contribution au développement de la société de l'information					15
	Cegetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS
	11.5	8.5	7.5	4.5	10.5

4.5 Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre

Chaque candidature est comparée aux autres sur les points suivants :

- l'optimisation de l'utilisation des fréquences susceptibles d'être allouées au candidat,
- l'optimisation de l'usage des canaux adjacents, appréciée notamment à partir des propositions d'accords inter-opérateurs faites par les candidats.

4.5.1 Optimisation de l'utilisation des fréquences susceptibles d'être allouées aux candidats

L'optimisation de l'usage du spectre alloué est conditionnée par différents aspects : mode d'accès à la ressource radio, modulation utilisée, taille des cellules et ingénierie de dimensionnement.

WSG propose un système fonctionnant dans la bande de fréquences 2,4 GHz et non dans la bande 3,5 GHz. L'aptitude de ce candidat à optimiser l'usage du spectre n'est donc pas développée plus avant ci-dessous.

Informatique Télématique et **XTS** comptent utiliser un mode d'accès TDMA (*Time Division Multiple Access*), **Dauphin** un mode FH-CDMA (*Frequency Hopping Code Division Multiple Access*). **Cegetel Caraïbes** SA utilisera soit des équipements fonctionnant en TDMA, soit des équipements fonctionnant en FDMA (*Frequency Division Multiple Access*).

Les candidats utilisent des équipements allouant de façon dynamique la bande passante. Un tel mécanisme permet d'accroître sensiblement la capacité d'une cellule dès lors que la transmission en mode paquet y est importante.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du déploiement standard envisagé par les candidats.

	Constructeurs	Nombre de secteurs cellule (déploiement standard)	Débit écouable par site (Mbit/s)
Cegetel Caraïbes	Choix non arrêté	6	96
Dauphin	Breezecom	?	54
Informatique Télématique	Sagem	2 ou 4	40 ou 133
XTS	Sagem	?	?

Deux candidats, **Cegetel Caraïbes** et **Informatique Télématique**, ont explicité leur plan de déploiement. **XTS** et **Dauphin** n'ont par contre donné aucune information sur le déploiement qu'ils envisagent, rendant ainsi impossible de juger de la bonne utilisation qu'ils feront du spectre.

Sur la base des débits écouables par site, **Cegetel Caraïbes** et **Informatique Télématique** font les meilleures propositions.

Cegetel Caraïbes présente un déploiement en se basant sur une attribution de fréquences de 2x15 MHz, alors que 2x42 MHz seront disponibles.

4.5.2 Optimisation de l'usage des canaux adjacents

L'exploitation de canaux n'est possible qu'en respectant certaines contraintes techniques et l'implantation des stations peut exiger une coopération entre opérateurs.

Dauphin et **XTS** ne donnent aucune information sur le sujet.

Cegetel Caraïbes propose une utilisation sans coordination préalable, en introduisant une distance minimale entre station de base fonction de l'écart entre les fréquences utilisées par les deux opérateurs adjacents. Ces distances seront aussi fonction des équipements utilisés par les deux opérateurs adjacents. Si cette distance n'est pas respectée, une coordination sera alors nécessaire.

Informatique Télématique propose également de définir une zone autour de chaque station de base dans laquelle l'opérateur adjacent ne pourra installer ses stations de base que si la puissance d'émission est inférieure à une valeur fonction de l'écartement des fréquences utilisées par les deux opérateurs.

4.5.3 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre ».

Critère	Guadeloupe					Barème
Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre						10
	Cegetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS	
	5.0	1.0	5.0	1.0	1.0	

4.6 Contribution à l'emploi en France et en Europe

La présente comparaison porte sur les créations d'emplois en France et en Europe suscitées par les projets de boucle locale radio.

4.6.1 Nature des données fournies

Créations directes engendrées par l'activité de boucle locale radio

Dauphin, Cegetel Caraïbes et **XTS** fournissent des données prévisionnelles de créations d'emplois générées en leur sein par l'activité de boucle locale radio dans le département. **XTS** est le seul à fournir des prévisions annuelles sur la période 2000-2004.

Informatique Télématique fournit ses effectifs prévisionnels et indique qu'elle prévoit de recruter 6 personnes « dans le cadre du projet », sans qu'il soit clair si ce chiffre porte sur le projet spécifique au département ou au projet sur les 4 départements d'outre mer où la société est candidate.

WSG se borne à indiquer son effectif actuel dans le cadre de son activité de construction et d'exploitation de réseau câblé audiovisuel.

Créations d'emplois chez les sous-traitants engendrées par l'activité de boucle locale radio

Aucun des candidats ne fournit de donnée chiffrée sur ce point.

4.6.2 Niveaux prévisionnels des créations d'emplois engendrées par l'activité de boucle locale radio dans le département.

Cegetel Caraïbes prévoit la création de 15 postes en Guadeloupe en 2000 et indique que ses effectifs évolueront ensuite en fonction du développement du marché.

XTS prévoit la création de 8,5 emplois en équivalent temps plein en 2000 et 13,5 en 2004, liés directement à l'activité de boucle locale radio dans le présent département d'outre mer.

Dauphin prévoit la création de 6 emplois en son sein, sans préciser à quelle échéance.

Informatique Télématique cite un chiffre de 6 personnes.

WSG ne fournit pas de donnée concernant les créations d'emplois directement liées à la boucle locale radio.

4.6.3 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « contribution à l'emploi en France et en Europe ».

Critère	Guadeloupe				Barème
Contribution à l'emploi en France et en Europe					5
	Cedetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS
	3.5	1.5	1.5	0.5	2.5

4.7 Contribution à la protection de l'environnement

La présente partie analyse comparativement les propositions des candidats pour contribuer à la protection de l'environnement.

4.7.1 Conformité aux règlements et procédures relatifs à la protection générale de l'environnement

Cegetel Caraïbes s'attachera à respecter les règles générales éditées par les services Santé-Environnement de la DDASS relatives à l'implantation des antennes sur les réservoirs d'eau, ainsi que la recommandation du Conseil européen du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Dauphin Télécom, Informatique Télématique, World Satellite Guadeloupe et XTS Network Caraïbes, ne font aucune proposition.

4.7.2 Protection de l'environnement visuel

4.7.2.1 Choix des sites radio

Cegetel Caraïbes s'appuiera sur les infrastructures actuelles du groupe Média-Overseas via sa filiale Radio Caraïbes Internationale, et sur des sites de TDF dans certains cas.

Informatique Télématique recherchera systématiquement une solution de co-localisation sur des sites déjà occupés par d'autres opérateurs.

XTS Network Caraïbes utilisera prioritairement les sites existants de façon à ne pas ajouter d'infrastructures aériennes nouvelles lorsqu'il est possible de l'éviter.

Dauphin Télécom déclare que les stations de base seront disposées sur des pylônes existants ou sur des points hauts pour profiter de la typologie montagnaise des îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy), sans nuire à l'environnement.

World Satellite Guadeloupe ne fait aucune proposition.

4.7.2.2 Masquage des infrastructures

Cegetel Caraïbes précise que les équipements installés auront un encombrement extérieur réduit, facilitant l'intégration des antennes dans l'environnement. Il précise également que l'habillage des installations en milieu urbain peut être préconisé au cas par cas. Des solutions esthétiques telles que des revêtements de peinture peuvent être envisagés en concertation avec les services de l'Etat.

Informatique Télématique aura recours systématiquement aux conseils d'un architecte paysager pour l'implantation des infrastructures.

Dauphin Télécom déclare que les stations de base seront, dans tous les cas, dissimulées dans le paysage.

XTS Network Caraïbes fait référence à l'esthétique, aux couleurs des antennes et à leurs faibles dimensions.

World Satellite Guadeloupe ne fait aucune proposition.

4.7.3 Protection contre les nuisances radioélectriques

Cegetel Caraïbes s'attachera de façon très étroite à respecter la recommandation du Conseil européen du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Dans un cadre plus général, il bénéficie du guide de **Cegetel** sur l'hygiène et la sécurité pour ses collaborateurs lors de travaux exécutés à proximité des équipements.

Informatique Télématique déclare que les équipements retenus seront conformes aux normes ETSI en vigueur pour les rayonnements électromagnétiques.

XTS Network Caraïbes cite des études, effectuées en particulier aux Etats Unis, sur l'influence des bandes entre 3 et 4 GHz, qui n'ont jamais mis en évidence des dangers pour la santé.

Dauphin Télécom et **World Satellite Guadeloupe** ne font aucune proposition.

4.7.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « contribution à la protection de l'environnement ».

Critère	Guadeloupe					Barème
Contribution à la protection de l'environnement						5
	Cegetel	Dauphin	I&T	WSG	XTS	
	4.5	1.5	3.0	0.0	2.5	

5 Conclusion : résultat de la procédure de sélection en Guadeloupe

5.1 Récapitulatif des notes

Les tableaux suivants récapitulent les notes obtenues dans les différents critères par les candidats admis à concourir, et présentent les notes globales sur 100.

Guadeloupe	Barème	Cegetel Caraïbes	Dauphin Télécom	I&T	WSG	XTS
Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs	25	18,5	13,0	15,5	6,5	17,0
Ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région	20	11,5	2,0	9,0	5,5	14,5
Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs	20	15,0	6,5	7,5	4,0	13,0
Contribution au développement de la société de l'information	15	11,5	8,5	7,5	4,5	10,5
Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre	10	5,0	1,0	5,0	1,0	1,0
Contribution à l'emploi en France et en Europe	5	3,5	1,5	1,5	0,5	2,5
Contribution à la protection de l'environnement	5	4,5	1,5	3,0	0,0	2,5
NOTE	100	69,5	34,0	49,0	22,0	61,0

5.2 Candidats retenus

Les deux candidats retenus sont ceux qui, parmi ceux admis à concourir et non soumis à la clause d'élimination rappelée dans la partie 4 du présent rapport, ont obtenu les meilleures notes globales.

Il s'agit des deux sociétés suivantes :

Procédure	Candidats retenus	
Guadeloupe	1	Cegetel Caraïbes
	2	XTS Network Caraïbes